



La Pacotière a fêté son 40^e anniversaire et inauguré ses nouveaux costumes. (Photo : Loic Girschweiler)

SOMMAIRE

- 2 Mémento
- 3 « Chroniques brocoises » - le livre du 50^e anniversaire de *La Vie Brocoise*
- 4-6 Inauguration et bénédiction de la chapelle ardente, du clocher et de l'horloge monumentale
- 6 Le mot de l'architecte à l'occasion de la bénédiction de la chapelle ardente
- 7-8 Nous ont quittés dernièrement
- 9-11 Le pèlerinage de printemps
- 13-25 Procès-verbal de l'assemblée communale du 2 mai 2022
- 25-28 Commune de Broc, informations
- 30-31 Interview de M. Claude Cretton
- 32-34 Carnet de bord
- 35 Marché des artisans
- 36 La Pacotière a soufflé ses 40 bougies
- 37 37^e mémorial Dousse-Morel - 100^e anniversaire du PLR de Broc & Environs
- 38 Dates de clôture de rédaction 2022
- 39 La page des jeux
- 40 Il y a 80 ans ! Clôture de rédaction

MÉMENTO

PAROISSE DE BROC

Conseil de Paroisse :

M. Sébastien Murith, président 079 754 00 20

Secrétariat :

Centre paroissial, rue des Écoles 7, 1636 Broc
026 921 90 98

E-mail : paroissebroc@bluewin.ch

Heures d'ouverture du secrétariat : Mardi 9h-11h

Cure des Marches : 026 921 17 19

UNITÉ PASTORALE NOTRE-DAME DE L'ÉVI

Curé modérateur : Abbé Joseph Gay
026 921 21 09

Secrétariat : Rue de l'Église 18
1663 Gruyères
026 921 21 09
secretariat@upndevi.ch

Horaire du secrétariat : Mardi-mercredi - jeudi
08h30 - 11h30 et 13h30 - 17h

Font partie de l'Unité pastorale Notre-Dame de l'Évi :

Albeuve/Les Sciernes, Bas-Intyamou (communautés d'Enney, Estavannens et Villars-sous-Mont), Botterens, Broc, Crésuz/Châtel-sur-Montsalvens, Grandvillard, Gruyères, (Pringy, Epagny et Moléson-sur-Gruyères) Le Pâquier, Lessoc, Montbovon, Neirivue et Val-de-Charney (Cerniat et Charney).

HORAIRE DES MESSES

À L'ÉGLISE DE BROC

Samedi : 18 h Messe
(Messe d'accueil des petits enfants tous les premiers samedis du mois, sauf avant les vacances scolaires d'été.)

Vendredi : 8 h 30 Chapelet
9 h Messe

Renseignements au secrétariat de l'Unité pastorale

À LA CHAPELLE DES MARCHES

Dimanche : 10 h 30 Messe
15 h Célébration mariale
(dernier dimanche du mois :
adoration silencieuse de 14 h à 16 h)

Mardi : Confession à 14 h 30, messe à 15 h

Mercredi : 19 h Adoration du Saint-Sacrement

Jedi : Confession à 14 h 30, messe à 15 h

Samedi : Adoration du Saint-Sacrement
16 h - 16 h 45

Renseignements à la cure des Marches - 026 921 17 19

À LA CHAPELLE DU FOYER "LA ROSE DES VENTS"

Mercredi : 17 h Messe

COMMUNE DE BROC

ADMINISTRATION

Commune de Broc - Bourg de l'Auge 9 - 1636 Broc

www.broc.ch

Secrétariat/Conseil commune@broc.ch
026 921 80 10

Contrôle de l'habitant controlehabitant@broc.ch
026 921 80 10

Caisse finance@broc.ch
026 921 80 11

Heures d'ouverture
lu-je 10h-12h/13h30-17h
ve+veilles de fêtes : 10h-12h/13h30-16h

Syndic : M. Claude Cretton
079 456 66 18

École : Directeur M. Stéphane Sudan
026 921 37 47

AES Timoun : Responsable Mme Patricia Ruelle
077 521 00 91
aes.timoun@gmail.com

Service des curatelles Haute-Gruyère :
Rue du Bourg de l'Auge 9 - CP 15 - 1636 Broc 026 921 80 18
curatelles@hautegruyere.ch

Entente intercommunale : Permanence téléphonique :
Bas-Intyamou, Broc, lu : 8h30-11h30 et 14h-16h30
Grandvillard, Gruyères, ma-me-je : 14h-16h30
Haut-Intyamou, Le Pâquier ve : 8h30-11h30 et 14h-16h

DÉCHETTERIE

HORAIRE D'ÉTÉ du 1^{er} avril au 31 octobre

Mardi 17h-19h
Mercredi 13h-16h
Vendredi 17h-19h
Samedi 10h-12h / 13h-16h

A l'exception des jours fériés : Vendredi saint - Fête nationale - Assomption

HORAIRE D'HIVER du 1^{er} novembre au 31 mars

Mercredi 13h-19h
Samedi 10h-12h / 13h-16h

A l'exception des jours fériés : Toussaint - Immaculée Conception - Noël - Nouvel An...

POSTE DE BROC

Ouverture : 0848 88 88 88
lu-ve 8h à 11h / 14h à 18h
(le samedi de 8h30 à 11h)

SOS

Poste de gendarmerie 026 305 87 88

Police 117

Pompiers 118

Service des eaux 079 433 23 08

Service des routes 079 433 23 07

Service des forêts 079 433 23 06

Pharmacie Benu 026 921 26 26

Pédicure : Chr. Durla 026 921 33 79

Médecins :

Dr F. Cauden 026 921 26 36

Dr M. Sidler 026 921 39 69

Cabinet dentaire :

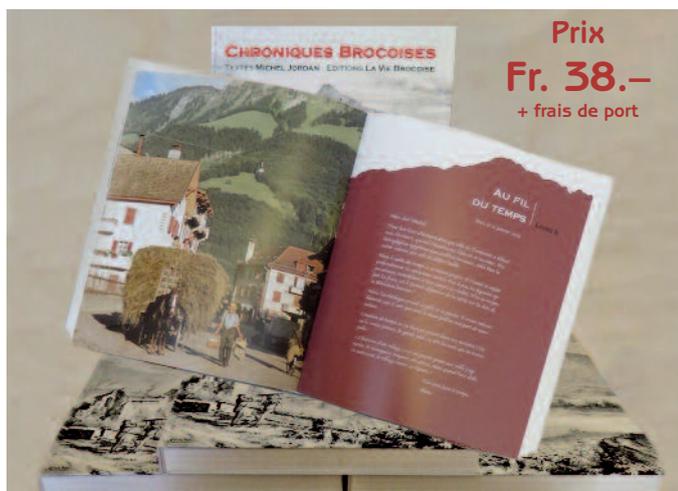
Dr G. Thiry et Dr F.-X. Drion 026 921 28 28

Ambulance : 144

Hôpital Sud Fribourgeois, Riaz : 026 306 40 00

Pompes funèbres de la Gruyère :
J.-M. Savary 026 921 20 22

« CHRONIQUES BROCOISES » LE LIVRE DU 50^e ANNIVERSAIRE DE LA VIE BROCOISE



Avec l'aimable participation de :



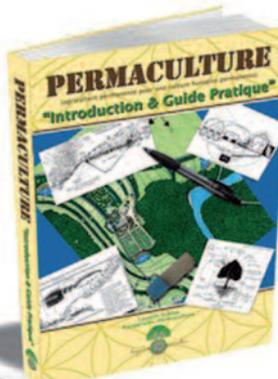
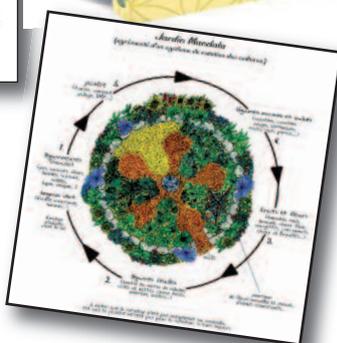
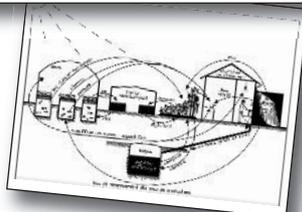
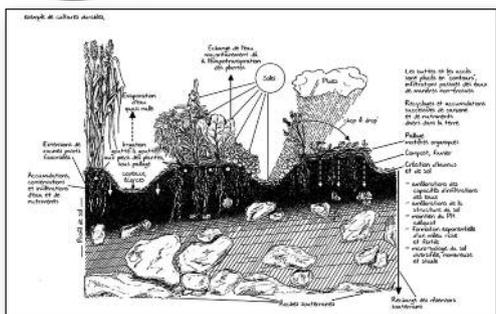
Paroisse de Broc
Commune de Broc

En vente :
au kiosque La Marmotte à Broc
et au Musée gruérien à Bulle.

Sur commande :
redaction@laviebrocoise.ch



GRAFISA SA
CP 51, 1636 BROCC
026 921 16 20



PERMACULTURE

«Introduction & Guide Pratique», 360 pages de textes et d'illustrations

Laurent Schlup

Designer et enseignant de permaculture.

Détenteur de plusieurs certifications de cours spécialisés à l'Institut de recherche de permaculture Australien avec Geoff Lawton.

www.kangaroots-permaculture.com

Votre publicité ici ?

Contactez-nous :
redaction@laviebrocoise.ch
ou 026 921 16 20



Chat Lamala Peinture 🐾 Rue Montsalvens 5 🐾
079 287 07 13 🐾 1636 Broc 🐾
chat-lamala1@bluewin.ch



CHRISTIAN ROULIN
PEINTURE SA

Rte des Ages 16
1636 - Broc

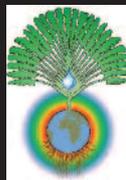
Rénovation intérieure et extérieure
Crépis tous genres • Tapisseries
Isolation périphérique • Entretien chalet

079 353 74 48
christian.roulinso@gmail.com

Prix de vente

Fr. 50.-

A commander par mail : grafisa@bluewin.ch



LA VIE PAROISSIALE

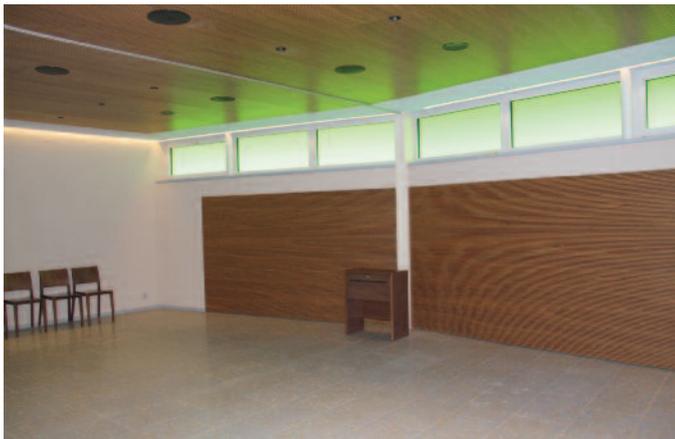
INAUGURATION ET BÉNÉDICTION DE LA CHAPELLE ARDENTE, DU CLOCHER ET DE L'HORLOGE MONUMENTALE

Chères paroissiennes, Chers paroissiens,
Chers habitants de Broc,

C'est en tant que président de paroisse heureux que j'écris ces quelques lignes ! Heureux d'avoir pu accueillir tant de monde à l'occasion de la Fête-Dieu et plus spécialement de la bénédiction et de l'inauguration de notre nouvelle chapelle ardente et du clocher rénové de notre église. Cette journée importante pour le Conseil paroissial représente l'aboutissement de longues séances de réflexions et d'un long processus.

Tout d'abord, permettez-moi de revenir sur l'origine du projet de la chapelle ardente.

Il y a de cela presque 20 ans, en 2004 plus précisément, un projet a été mis à l'étude pour installer une nouvelle chapelle ardente au sous-sol de notre centre paroissial. Le but était d'utiliser au maximum ce nouveau bâtiment. En outre, un besoin d'espace pour ce lieu de recueillement se faisait déjà sentir.



(Photo : Henri Favre)

Malheureusement, cette idée a vite été balayée pour diverses raisons, notamment financières. Depuis 2004, ce dossier était resté au fond d'un tiroir. Lors de ma nomination en tant que président de paroisse en 2016, je m'étais fixé comme objectif principal la construction d'une nouvelle chapelle ardente pour notre village. En effet, il était devenu inévitable, avec l'augmentation démographique de notre commune, d'accueillir décemment nos paroissiens dans un plus grand espace de recueillement.

C'est en 2018 que les discussions autour de cette chapelle ont été reprises sérieusement par notre conseil paroissial. Dans un premier temps, un crédit d'investissement pour un avant-projet a été voté. Ce montant nous a permis d'entreprendre les premières démarches auprès de la Commune, de visiter d'autres chapelles ardentes du canton et d'entamer les premières es-



(Photo : Henri Favre)

quisses de ce projet avec notre architecte, M. Yves Murith.

Nous avons pu ensuite présenter un projet réalisable et concret qui a bien été compris par les paroissiennes et paroissiens puisqu'ils ont largement voté en sa faveur en juin 2020 lors de notre assemblée paroissiale.



(Photo : Sébastien Murith)

L'approbation de l'assemblée étant donnée, il aura fallu une année pour tout mettre sous toit : entre les discussions avec l'architecte, les corps de métiers, les soumissions et la mise à l'enquête. Les travaux ont finalement pu débuter en août 2021. Bien qu'il s'agisse d'un bâtiment comprenant seulement 6 murs et un toit, cette réalisation s'est avérée particulièrement complexe. En effet, beaucoup de technique a dû être installée, notamment pour la gestion de la ventilation et pour avoir ainsi une température constante tout au long de l'année. Aujourd'hui, 10 mois plus tard, c'est dans les délais que cette nouvelle bâtisse peut être mise en service.



(Photo : Henri Favre)

Notre deuxième projet a été béni et également inauguré ce jeudi 16 juin 2022. Notre magnifique clocher de l'église a pu retrouver son élégance d'antan.

Cette rénovation a débuté suite à une visite de Quasimodo Sonneur de cloches en 2017 et 2018. Le conseil paroissial a alors profité de l'occasion pour demander à son fondateur, M. Claude-Michaëls Mevs, un avis éclairé de notre clocher. Le résultat de ses recherches était que nos cloches étaient de très bonnes qualités et qu'il était dommage de ne pas les mettre en valeur. De plus, le beffroi commençait à accuser le poids des années. Il devenait opportun de procéder à des travaux, notamment pour des raisons de sécurité. C'est ainsi que nous avons mandaté l'entreprise Mecatal. Un premier crédit d'investissement a été voté lors de notre assemblée en 2020. Cet investissement comprenait la réfection du beffroi et de la sonnerie des cloches de notre église.

Une année plus tard, une surprise nous arrivait, comme si les aiguilles d'un cadran s'alignaient. Les héritières de feu M. Ernest Scheider souhaitaient faire don à la paroisse d'une horloge monumentale datant de plus de 100 ans. Cet objet historique appartenait à leur papa depuis de nombreuses années et elles souhaitaient que cette horloge soit à nouveau mise en fonction dans un clocher. Ne pouvant pas passer à côté d'un tel geste, le conseil paroissial a soumis un deuxième crédit d'investissement pour l'installation de cette horloge dans notre clocher en rénovation, crédit qui fut accepté à l'unanimité en 2021.

Ces travaux de rénovation ont débuté en septembre

2021 et ont pu se terminer à temps, la semaine dernière par l'entreprise Mecatal.

Je profite de cette occasion pour remercier chaleureusement les héritières de M. Ernest Schneider, Mesdames Catherine Brünisholz-Schneider et Valérie Reboul-Schneider, pour le don de cette horloge monumentale. Il s'agit là d'un geste inestimable de leur part et nous leur en sommes très reconnaissants.

Ces deux projets ont été possibles parce qu'ils étaient portés par de nombreux acteurs. Je voudrais encore remercier :

- La communauté paroissiale qui nous a accordé sa confiance.
- L'exécutif communal qui a mis à notre disposition la parcelle où se trouve la chapelle, les différents services communaux qui ont été amenés à collaborer dans la construction de la chapelle ardente.

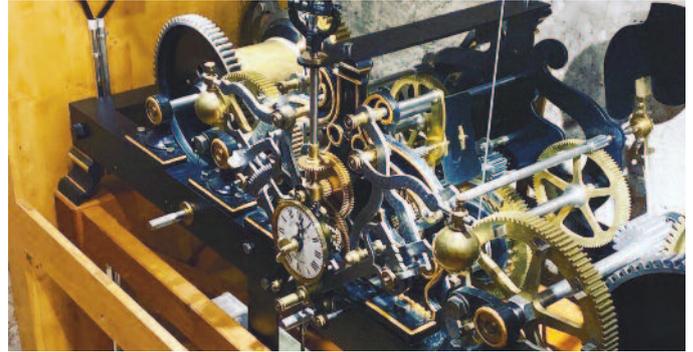


(Photo : Henri Favre)

- M. Yves Murith, architecte, pour nous avoir guidés dans nos choix et pour avoir su cerner nos besoins. Il a suivi le chantier du début à la fin de manière très professionnelle malgré les inévitables aléas qui surviennent dans toute construction.
- Mme Eva Roedel, pour son aide et son avis dans le choix du concept couleurs
- L'entreprise Mecatal, M. Jean-Paul Schorderet et ses collègues, pour avoir pris de la hauteur dans ce chantier
- Monsieur Claude-Michaëls Mevs, alias « Mike » de Radio Fribourg, et M. Fatton, pour leur impressionnante connaissance et leurs avis
- Toutes les personnes qui sont intervenues, de près ou de loin, dans ces projets. Je pense aux artisans qui nous ont apporté leur savoir-faire, aux ingénieurs, techniciens et entrepreneurs.

- Les membres du conseil paroissial pour leur précieux travail et le temps mis à disposition pour faire éclore ses deux projets.
- Merci particulier à mon collègue du Conseil paroissial, M. Dominique Tissot, qui n'a ménagé ni sa peine ni son temps.

Merci à tous de nous avoir fait confiance dans cette aventure, pour le bien de notre paroisse. Nous sommes ravis et fiers de pouvoir mettre à disposition des familles en deuil un endroit moderne et adapté pour se retrouver dans une certaine sérénité afin de traverser ces douloureux moments de séparation. Par son architecture, la nouvelle chapelle ardente s'insère parfaitement dans son environnement. Les locaux répondent à nos besoins et les espaces extérieurs sont de qualité. Le projet de notre architecte, M. Yves Murith, était le bon choix en tout point. En voyant le résultat final, nous en sommes grandement convaincus et fiers !



(Photo : Sébastien Murith)

J'espère que vous trouverez ces deux réalisations à votre goût et qu'elles puissent convenir à notre population brochoise pour de longues années !

Sébastien Murith
Président de paroisse

LE MOT DE L'ARCHITECTE À L'OCCASION DE LA BÉNÉDICTION DE LA CHAPELLE ARDENTE

C'est une longue gestation pour le Conseil de paroisse qui a donné naissance à cet édifice permettant d'accueillir les défunts et leurs proches. Et aujourd'hui, nous sommes là toutes et tous réunis pour fêter cet évènement.



(Photo : Sébastien Murith)

L'accompagnement des morts jusqu'à leur dernière demeure est un processus qui, depuis la nuit des temps, permet à chacune et chacun de célébrer ce passage entre le monde des vivants et celui des morts. Le thème de la mort et d'un édifice permettant d'accueillir les défunts est rarement abordé par un architecte et pour moi, cela a été une réflexion qui m'a permis de matérialiser certains concepts liés à cette démarche.

Le projet que j'ai conçu pour ce bâtiment est basé sur la relation entre la terre et le ciel, exprimé par un socle fermé et une toiture légère détachée de celui-ci par un élément vitré. La forme hexagonale de l'édifice est basée sur le nombre 6, représenté par 2 triangles dont

les sommets sont opposés et qui expriment le masculin et le féminin. Cette forme permet, dans la conscience collective, de la différencier des bâtiments habituels. De cette forme découle le fait que tous les angles sont ouverts. Un rapport de proportions a été mis en œuvre pour concevoir un bâtiment harmonieux. L'intérieur de la chapelle ardente se veut enveloppant et chaleureux pour accueillir les émotions présentes lors de la perte d'un être cher. Le concept des couleurs, défini par Mme Eva Roeckel, artiste peintre, traduit cette démarche.

Dans la zone d'accueil de l'entrée, une œuvre d'art en 5 parties, créée par le photographe Jacques Berthet en collaboration avec Eva Roeckel, représente une floraison de cerisiers en rapport avec le thème de la naissance et de la mort, processus vécu chaque année par le règne végétal et synonyme d'espoir pour l'être humain.

Les vitrages teintés de vert, couleur de l'espérance, permettent la transition entre la terre et le ciel.

Je remercie chaleureusement le Conseil de paroisse et ses 5 membres, spécialement M. Dominique Tissot, responsable des bâtiments, qui a accompagné tout le processus de construction. Je remercie Mme Eva Roeckel, artiste peintre, et Jacques Berthet, photographe. Je remercie également tous les ouvriers qui ont œuvré sur le chantier de la chapelle ardente.

Yves Murith
Architecte

NOUS ONT QUITTÉS DERNIÈREMENT

† Madame Liselotte Barbara Gawrysiak

Liselotte Barbara Gawrysiak s'est endormie paisiblement à la suite d'une maladie le 14 mai 2022, à l'âge de 84 ans, entourée de l'amour des siens.

Selon son désir, l'incinération a eu lieu dans l'intimité.



† Madame Cécile Ayer-Castella

Cécile Ayer-Castella a été enlevée à la tendre affection des siens le mardi 24 mai 2022, dans sa 97^e année, réconfortée par les prières de l'Église.

Selon la volonté de la défunte, la cérémonie du dernier adieu a eu lieu dans l'intimité de la famille et des proches.



† Monsieur Christian Ecoffey

Christian Ecoffey s'en est allé le dimanche 29 mai 2022. Il était dans sa 58^e année. Un dernier hommage lui a été rendu le mercredi 1^{er} juin, en l'église Saint-Othmar de Broc.

Christian est né le 16 octobre 1964 dans le foyer de Simone et Rodolphe Ecoffey, à Enney. Il était le quatrième des six enfants du couple. Avec ses frères et sœurs, il fit les quatre cents coups. Après sa scolarité obligatoire, il entreprit un apprentissage de cuisinier, métier qu'il pratiqua quelques années, puis fit une formation de chauffagiste et de maintenance.

Il eut la joie d'avoir deux enfants, Yohan et Sarah, avec qui il aimait particulièrement passer du temps. Il était un papa aimant. Pour eux, il aurait tout donné. Ensemble, ils partagèrent de mémorables vacances de ski l'hiver et en nature l'été.

Christian était actif auprès de diverses sociétés, dont les cadets de Broc-Gruyères-Estavannens, la fanfare de Broc, la trompe de chasse. Il était très attaché à l'amicale de l'armée CPRens 7.

En 2011, il rencontra son amour de jeunesse Carole. Avec elle, il partagea plusieurs passions, la cuisine, la moto-gastro, la danse, les vacances au soleil, à la neige et à la culture. Ils appréciaient les repas en famille re-

composée, entre amis. Christian était généreux, sincère, discret, fidèle, altruiste et épicurien. Il aimait le dessin, était très habile de ses mains.

En 2018, on lui a diagnostiqué un cancer aux poumons. Suite à cela, avec Carole, ils se sont mis à la marche rapide. Il a pris beaucoup de plaisir à prendre part à Morat-Fribourg et à la Corrida bulloise. Le 25 mai 2021, on lui annonça la présence de métastases au cerveau. Celles-ci ne lui laisseront aucun répit. Durant les trois dernières semaines de vie de Christian, Carole et sa sœur Ghislaine ont pris soin de lui à la maison avec beaucoup d'amour, de bienveillance et de sérénité.

Christian laisse le souvenir d'un homme courageux et rempli d'humour.

Source : La Gruyère.



† Madame Eliane Favre

Eliane Favre s'est endormie paisiblement le mercredi 1^{er} juin 2022, dans sa 90^e année, entourée de l'amour de sa famille et réconfortée par les prières de l'Église.

La cérémonie du dernier adieu a eu lieu en l'église Saint-Othmar de Broc, dans l'intimité de la famille et des proches.



† Madame Diana Baechler

Diana Baechler a été enlevée à la tendre affection des siens le 3 juin 2022, dans sa 48^e année, à la suite d'une pénible maladie supportée avec un grand courage, entourée de l'amour de sa famille.

La cérémonie du dernier adieu a eu lieu le mardi 7 juin, en l'église de Broc.



† Madame Emma Meyer

Emma Meyer s'est endormie le 4 juin 2022, dans sa 85^e année, entourée de l'amour de sa famille et réconfortée par les prières de l'Église.

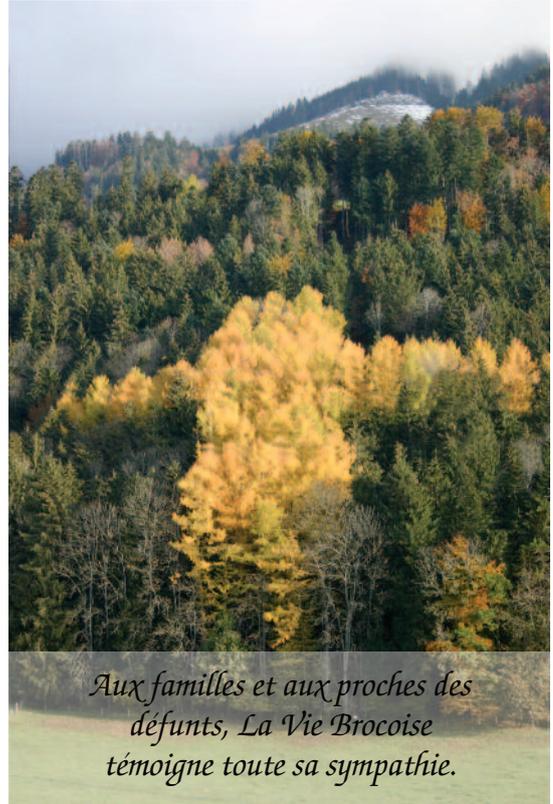
La célébration du dernier adieu a eu lieu le lundi 6 juin, en l'église de Broc.



† Monsieur Georges Brügger

Georges Brügger, dit Georgy le ferrailleur, a été enlevé à la tendre affection des siens le samedi 25 juin 2022, dans sa 72^e année.

Le dernier adieu a eu lieu dans l'intimité.



Aux familles et aux proches des défunts, La Vie Brocoise témoigne toute sa sympathie.



† Monsieur André Grandjean

André Grandjean, dit Souris, a été enlevé à la tendre affection des siens le 6 juin 2022, dans sa 73^e année, entouré de l'amour de sa famille.

Le dernier adieu a eu lieu dans l'intimité.



Service jour et nuit BROC

Natel 079 446 13 07 - Tél. 026 921 20 22 - 026 921 16 26
E-mail : pompes.funebres@bluewin.ch Fax 026 921 37 26

Pompes funèbres de la Gruyère

SERVICE D'INCINÉRATION • FORMALITÉS • CONTRAT DE PRÉVOYANCE

Nous assurons aux familles en deuil : dignité, respect et discrétion

Gerbes – coussins – couronnes

FLEURISTE

PRÉ-FLEURI

J.-M. Savary

1636 BROC Tél. 026 921 16 26

Horaire d'ouverture

de 8h à 12h – 13h30 à 18h30

samedi fermeture à 16h

dimanche et jours fériés de 10h à 12h



Andrey shop.ch

Avec nous, tout roule!

Route du Closalet 26
1635 La Tour-de-Trême

026 921 06 60
www.andrey-cm.ch

O₂ physio

Physiothérapie générale
et cardio-pulmonaire

Place du Parc 4, 1636 Broc
T : 026 552 02 60

info@o2physio.ch www.o2physio.ch

NOUVELLE ADRESSE !

O Sellier Savary
Olivier Savary
Rue de Vuippens 57
1630 Bulle

info@osellier.ch osellier.ch
026 913 04 70 O Sellier Savary



Votre publicité ici ?

Contactez-nous :
redaction@laviebrocoise.ch
ou 026 921 16 20

NOTRE-DAME DES MARCHES

LE PÈLERINAGE DE PRINTEMPS

Les Marches en 2022, entre tradition et changements

Le 10 mai passé se déroulait sur l'esplanade de la chapelle le pèlerinage traditionnel à cette saison. Pèlerinage de printemps, une appellation plus ouverte à toutes et tous que l'ancienne formulation de « Pèlerinage des Malades ».



Les « Journées des Marches » et la brocante qui devaient avoir lieu le week-end précédent ont été repoussées par le comité d'organisation à l'année prochaine, COVID oblige.

Une église en action. (Photos : Fondation du rectorat des Marches)

Des bénévoles unis et engagés

Rien ne serait possible sans une équipe de bénévoles motivés et efficaces. Orchestrée habilement par la présidente de l'œuvre des Malades, Madame Monique Landry, l'activité des dizaines de personnes œuvrant au bon déroulement de la fête se centre sur deux aspects

principaux : le montage/démontage de la cantine, cette année plus petite et l'accompagnement des pèlerins le jour de la manifestation.

C'est dans la bonne humeur, avec compétences et responsabilité, que les messieurs se sont attelés au montage de l'infrastructure le vendredi 6 mai. Ils revenaient le 11 mai, cette fois pour le démontage. Quelle organisation, et quel entrain chez ces jeunes retraités qui consacrent du temps à autrui en permettant aux malades et plus globalement à tout un chacun de venir prier et rencontrer Notre-Dame des Marches à l'abri des caprices de la météo !

Durant la journée de fête, des personnes sont nécessaires à la gestion du parking, à l'accompagnement des pèlerins sur l'esplanade, à la vérification du bon fonctionnement des infrastructures sanitaires, à l'accueil et pour répondre aux questions... et tout ce que le simple pèlerin que j'étais ce jour-là n'a pas perçu ! De tout cœur, le Conseil de Fondation remercie toutes celles et ceux qui se sont engagés ! Un bel exemple de foi partagée dans l'action, la mise au service de l'autre... un exemple à suivre !

Petite digression indispensable... sans les sœurs des Marches, Anne-Françoise et Antoinette, la fête ne serait pas possible. Avec le comité de l'Œuvre des Malades, elles accumulent des heures de travaux préparatifs dans les mois qui précèdent le pèlerinage.

Une célébration attendue, un moment tout en partage et en simplicité

Les foyers du canton attendaient ce moment avec impatience. La pandémie ayant perturbé l'action pastorale comme l'ensemble de la vie sociale, les résidents ont été contraints de patienter avant de pouvoir revenir, tous ensemble pour l'occasion, chanter, prier et célébrer Dieu et sa Maman Marie, chez nous invoquée sous le doux nom de Notre-Dame des Marches. Je profite de l'occasion pour rappeler que, grâce aux sœurs et à l'œuvre des Malades des célébrations restreintes ont été proposées aux EMS durant les temps de pandémie.

Ce mardi 10 mai, de nombreux bus et voitures défilent sur la tranquille route qui monte vers la chapelle. Les pèlerins sont au rendez-vous : malades, personnes âgées, Brocois et Brocoises, membres de l'autorité paroissiale, pèlerins d'un jour ou ha-



Bénévoles engagés.

NOTRE-DAME DES MARCHES



Pèlerinage multigénérationnel.

bitués du lieu. Plus de quatre cents personnes forment l'assemblée réunie pour vivre l'eucharistie célébrée par Monsieur l'Abbé François-Xavier Amherdt, puis à la procession du chemin de croix. Les chants montent aux cieux, portant la prière de cette communauté d'un jour. Les mots du prêtre, pleins d'humour et de bienveillance pour les malades et handicapés présents, touchent au cœur. Une classe de l'école primaire de Broc est là, fidèle, pour aider au moment de la communion, par exemple. Jeunes et moins jeunes, malades et bien portants, personnels soignants et résidents, bénévoles et simples participants, tous sont rassemblés dans l'esprit marial du lieu pour quelques heures qui donnent espoir. Espoir que tout n'est pas joué, que le monde chrétien est vivant, debout, digne, ouvert à tous et chaleureux. Pas toujours l'image que nos médias cherchent à donner de notre Eglise... Alléluia dirait un prêtre que je connais ! Alléluia et merci à toutes celles et ceux qui ont permis à ce moment d'exister, simplement, gratuitement, humainement.

De nombreuses informations et photos peuvent être consultées sur le site Internet des Marches.

Les Rogations

Les anciens s'en souviennent; tout le village sortait pour prier dans la nature le Seigneur de veiller à de bonnes récoltes. Toujours en mai, fête alors importante, car

on se rappelait que l'essence de la vie physique passe par l'alimentation (on vit longtemps sans Matel, sans manger...), les rogations ont été introduites par l'évêque de Vienne, saint Mamert en 474 dans la vallée du Rhône et en Dauphiné 2. Aujourd'hui, elles sont encore pratiquées ici et là, chez nous aussi, à la chapelle des Marches pour l'ensemble de l'unité pastorale Notre-Dame de l'Evi.

Le mercredi 25 mai, veille de l'Ascension, une vingtaine de fidèles se retrouvent ainsi devant la chapelle, sous un soleil radieux, pour partir en procession, sous la conduite du recteur des Marches l'abbé Joseph Gay, prier et chanter Dieu dans les champs. Une vingtaine de personnes, c'est bien peu, c'est vrai ! Mais ces personnes ont surpris par leur présence et leur foi les automobilistes et les passants qui arpentaient la plaine des Marches à 20h00 ce soir-là... petit nombre, mais symbole authentique et fort rappelant qu'ici, en Gruyère, des personnes croient encore en la force de Dieu plutôt qu'à celle du nombrilisme humain... j'y étais : les photos qui illustrent ce petit article montrent mieux que mes mots cette idée.

Sur la descente du chemin de croix, le recteur accompagné de Sœur Anne-Françoise pour l'assister – un porte-voix est bien utile – fait halte aux stations pour lire la Parole et guider les prières collectives. Une dernière halte au calvaire jouxtant la rue du Château et la procession remonte, priante, en récitant le chapelet. Anecdote, ridicule, diront peut-être certains. Qu'ils viennent alors ! et qu'ils vivent cela... le moment est fort, vrai, à la croisée de notre humanité, de la nature et du Créateur que l'on invoque.

Les rogations s'achèvent par une eucharistie, paisible et simple dans la chapelle, auprès de Notre-Dame, que bien nombreux sont celles et ceux qui viennent en toute discrétion l'implorer ou la remercier.

Petite anecdote pour expliquer une illustration : Sœur Antoinette étant alors en convalescence à la Maison



Sourire clérical.

NOTRE-DAME DES MARCHES



En procession.



Soeur Marie-Agnès.

mère de Fribourg, Soeur Anne-Françoise a été épaulée quelques semaines par Soeur Marie-Agnès... un regard qui en dit plus sur la foi vivante que tous mes mots...

Pour la Fondation du Rectorat des Marches,
Stéphane Rosset



**FIDUCIAIRE
DE LA TOUR SA**

Conseils financiers, comptabilités,
salaires et déclarations fiscales

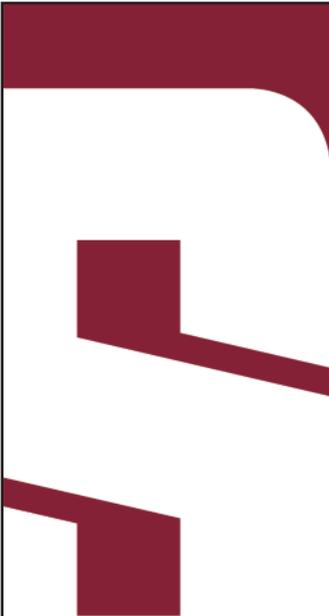
Rue Alexandre Cailler 4 | 1636 Broc
T. 026 919 65 10 | F. 026 919 65 19
info@fdlt.ch | www.fiduciaire-de-la-tour.ch

**EBENISTERIE • RENOVATION
AGENCEMENT D'INTERIEUR**



M. CLERC ET FILS SA
1636 Broc

Tél. 026 921 16 37 Fax 026 921 28 53



**BOURGO
SELLERIE + STORES**

sellerie traditionnelle
courroies de cloches et sonnailles
stores – abris de terrasse
pergolas – volets – moustiquaires
portes de garages
location et vente de cantines

www.bourgo.ch
026 913 04 04

STORIO GROUPE

**vélo-ski
service**
ivan nemcik

- Entretien et réparation des vélos et des skis
- Revendeur des marques:
Ridley • ARGON 18 • Corratec

Place du Parc 4 - 1636 Broc
026 535 72 49 - 079 463 99 27
www.velo-ski.ch info@velo-ski.ch



Restaurant
**Albi
des
Marches**

Menu du jour

Route des Marches 16 1636 Broc
tél. 026 921 15 33

Restaurant: 30 places
Terrasse: 90 places
Salle: 50 places

Fermé le lundi

RAIFFEISEN

Fixez
maintenant
un entretien
conseil.

Faites de nous votre
banque principale: toute
la région vous en sera
reconnaissante.

En tant que sociétaire Raiffeisen, vous êtes non seulement client mais aussi copropriétaire de votre banque. Et si vous faites de Raiffeisen votre banque principale, vous bénéficiez de services et d'avantages de première qualité et vous soutenez votre région.



Pense Au Bois Sàrl

S.Gassmann 079 727 12 65

F. Kolly 079 613 89 12

- MENUISERIE
- CHARPENTE
- RENOVATION

www.penseaubois.ch

CLEFS de LYS SA

Serrurerie

- Service de clés
- Dépannage
- Remplacement de cylindre
- Sécurités diverses
- Coffre-fort

service@clefsdelys.ch
www.clefsdelys.ch

Rue Alexandre Cailler 6
1636 Broc

026 919 53 60



**BENNES EXPRESS
ANDREY**

TRANSPORTS • RECYCLING
tel. gratuit 0800 18 02 02



Claude Giroud
jardin paysage



Claude Giroud Paysagiste Sàrl

026 912 05 87
079 635 06 13

www.jardin-giroud.ch

POINT REFLEX
REFLEXOLOGIE

Florence Barras
Réflexologue diplômée | Agréée ASCA + RME

Fin du Chêne 7 - 1652 Botterens
+41 (0)79 554 10 19

barras.f@bluewin.ch | **www.point-reflex.ch**

Soulager le dos, les articulations, les muscles

Favoriser la digestion

Diminuer le stress, les allergies

Améliorer les systèmes lymphatique,
circulatoire et immunitaire

Évacuer les toxines



ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 2 MAI 2022

Présidence : Monsieur Claude Cretton, Syndic
Présences : 50 personnes, dont 48 citoyennes et citoyens actifs ; majorité absolue 25
Scrutateurs : Mesdames Laurette Corboz et Delphine Sonney, ainsi que Messieurs François Remy et Henri Favre

Monsieur le Syndic ouvre l'Assemblée dont les sujets principaux sont la présentation des comptes 2021 ainsi que l'approbation des statuts d'associations intercommunales.

Au regard des articles 9 de la loi sur les communes (LCo) et 2 du Règlement d'exécution de la LCo (RELCo), toutes les personnes présentes peuvent participer comme pouvoir législatif, à l'exception de Mesdames Anette Cetinjanin-Leuzinger, Secrétaire communale, et Christiane Oberson, Administratrice des finances. Il signale également la présence de Monsieur Christophe Dutoit pour le journal La Gruyère.

Notre Secrétaire communale rédigera le procès-verbal. En vertu de l'article 3 de la LCo, la séance sera enregistrée ; l'enregistrement sera effacé après l'approbation du procès-verbal par l'Assemblée suivante.

CONVOCACTION – TRACTANDA

L'Assemblée a été régulièrement convoquée par une insertion dans la Feuille officielle du canton de Fribourg n° 16 du 22 avril 2022, une convocation adressée par un tout-ménage et un avis au pilier public, ainsi que sur le site Internet.

- 1. Procès-verbal de l'Assemblée du 6 décembre 2021** ; ne sera pas lu étant publié dans *LA VIE BROCOISE* et sur le site Internet www.broc.ch ; il est également à disposition auprès du secrétariat communal
- 2. Comptes 2021** - Présentation, rapports de la commission financière, des organes de révision et approbation 2.1 Foyer La Rose des Vents 2.2 Commune de Broc
- 3. Association de communes « Secours Sud fribourgeois »** - Présentation de la nouvelle association et approbation des statuts
- 4. Nouvelle corporation forestière « Moléson »** - Présentation de la nouvelle corporation - Approbation des statuts et des modalités de financement
- 5. Réseau Santé et Social de la Gruyère** - Modification et approbation des statuts
- 6. Divers**

Monsieur le Syndic précise qu'en raison de la mise en œuvre du nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2), les comptes 2021 ne figurent pas au verso de la convocation, comme habituellement. Ils ne sont pas

comparables aux exercices précédents et nécessitent une analyse et des commentaires.

La parole n'étant pas demandée, le déroulement de l'Assemblée se fera selon l'ordre du jour proposé et accepté.

1. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2021

Comme décidé précédemment, le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 6 décembre 2021 ne sera pas lu, ayant été publié dans *LA VIE BROCOISE*, sur le site Internet de la Commune et était à disposition auprès du secrétariat communal, conformément à l'article 13 RELCo.

Ce procès-verbal, ne faisant l'objet d'aucune remarque, est soumis au vote de l'Assemblée qui l'approuve, à main levée, à l'unanimité.

Des remerciements vont à son auteure, notre Secrétaire communale, pour sa rédaction.

2. COMPTES 2021 - PRÉSENTATION, RAPPORTS DE LA COMMISSION FINANCIÈRE, DES ORGANES DE RÉVISION ET APPROBATION

2.1 FOYER LA ROSE DES VENTS

Monsieur le Syndic annonce qu'à l'instar des dernières années, les comptes 2021 du foyer présentent un excédent de recettes de CHF 6'201.-. Contrairement aux comptes de la Commune, ces derniers sont présentés selon les anciennes normes, ce qui permet de créer une provision de CHF 155'000.- pour le futur projet d'assainissement énergétique du bâtiment. Une gestion attentive tant de la part de la Direction que de celle de la commission de direction, malgré les conditions sanitaires, en est le résultat.

Il cède la parole à Monsieur Jean-Marc Horner, Vice-Syndic responsable des finances et membre de la commission de direction, pour la présentation détaillée du compte de fonctionnement 2021, réparti en trois secteurs - soins, socio-hôtelier et financement - et du bilan au 31 décembre 2021.

Soins - CHF 3'291'069.- (résultat équilibré)

La totalité des charges salariales du personnel soignant, CHF 3'291'069.-, est financée par la facturation des soins de base LAMal et par les frais d'accompagnement. Leur augmentation, en comparaison à celles budgétisées et aux coûts enregistrés en 2020, provient de l'évolution des niveaux de soins des résidents donnant droit à une dotation fixée par le Canton. Le matériel LiMA a été financé par le Canton à hauteur maximale de CHF 2.20 par jour et par résident, jusqu'au 30 septembre 2021 et est inclus dans ce secteur. Dès le 1^{er} octobre 2021, ce matériel est facturé aux caisses maladie. Pour cette nouvelle année Covid-19, les frais



de protection liés à la pandémie, masques et désinfectants, ont été pris en charge par l'Etat de Fribourg pour un montant de CHF 35'730.-.

Socio-hôtelier - CHF 26'345.- (excédent de recettes)

Les taxes d'hébergement, pour un total de CHF 1'674'290.-, correspondent à 15'771 journées à CHF 105.-. Environ 200 journées « réservation » ont également été comptabilisées et concernent principalement les cas d'hospitalisation. Le chiffre d'affaires de la cafétéria et les recettes diverses dépassent les CHF 200'000.- et retrouvent ainsi les valeurs d'avant Covid-19. Quant à l'ensemble des charges, soit CHF 1'853'269.-, elles sont inférieures au budget.

Financement - CHF 134'856.- (excédent de produits)

La somme de CHF 278'253.- a été facturée au Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG). Ce montant, déterminé par la commission du RSSG, est basé sur la comptabilité des investissements du foyer. L'excédent de recettes qui en découle touche bientôt à sa fin. Les annuités versées par le RSSG vont diminuer de façon importante dès que l'immeuble construit en 1989 sera amorti après 33 ans d'activité.

Seuls les nouveaux investissements, tels que l'agrandissement de la salle à manger, la construction du 2^e ascenseur et la rénovation de la cafétéria seront encore concernés.

Résultats résumés - CHF 6'201.- (excédent de produits)

Une attribution à la réserve « projets futurs » de CHF 155'000.- a été réalisée en vue des travaux d'assainissement énergétique du bâtiment, projetés en collaboration avec le RSSG. Le bénéfice s'élève finalement à CHF 6'201.-.

Chiffres clés

Le 83.9 % des coûts de fonctionnement provient des charges salariales et sociales. Analysées par mois et par lit, elles correspondent à CHF 8'398.-. La variation en personnel, comparée entre 2021 et 2020, est stable, que ce soit dans le secteur soins ou le secteur socio-hôtelier. Le taux d'occupation des lits est élevé grâce à la bonne renommée du foyer qui accueille une part importante de résidents brocois.

Bilan au 31 décembre 2021

Celui-ci présente également une situation très saine. L'institution possède des liquidités confortables et les investissements ont pu être financés par la trésorerie courante. Les disponibilités, CHF 1'635'373.- à fin 2021, comprennent une somme non négligeable versée par le Service cantonal de la prévoyance sociale pour les subventions cantonales aux frais d'accompagnement et le coût résiduel des soins. Les fonds propres se si-

tuent à plus de 50 % du total du passif, preuve d'un bon équilibre financier. A cela s'ajoutent des réserves et provisions pour un total de CHF 491'533.-.

Monsieur Francisco Feijoo, Président de la commission financière, fait part du préavis positif de ladite commission.

La parole n'étant pas demandée, soumis au vote, les comptes 2021 du foyer « La Rose des Vents », présentant un excédent de produits de CHF 6'201.-, sont acceptés par l'Assemblée à main levée et à l'unanimité.

2.2 COMMUNE DE BROC

Monsieur le Syndic relève que l'année 2021 a été marquée par une évolution importante en matière de finances communales. Il y avait un MCH1 (modèle comptable harmonisé). Les développements en matière de présentation des comptes intervenus dans l'intervalle et la mise en place d'une base légale, à savoir la Loi cantonale sur les finances communales du 22 mars 2018, ont nécessité la création du MCH2. Les raisons de ce nouveau modèle pour la comptabilité publique peuvent être résumées en trois points : le principe de la transparence et de l'image fidèle, la comparabilité et les statistiques financières.

La présentation des comptes basée sur ce nouveau MCH2 a impliqué la réévaluation du patrimoine communal et des postes comptables. La reprise de la facturation des impôts communaux, jusqu'alors confiée au Service cantonal des contributions, a également impliqué de nouvelles méthodes de traitement des données fiscales. Enfin, la situation sanitaire liée au Covid-19 a demandé un suivi particulier.

Compte tenu de tous ces facteurs, le résultat final des comptes 2021, largement bénéficiaire, n'est donc pas comparable à celui des années précédentes.

Monsieur Jean-Marc Horner, Vice-Syndic en charge des finances, précise que les comptes 2021 sont présentés pour la première fois selon les normes MCH2, en parallèle au budget de la même période. Ils ne sont pas mis en relation à l'année 2020, les bases de calcul étant différentes et difficilement comparables.



COMPTE DE RESULTATS	Comptes 2021	Budgets 2021
Charges d'exploitation	-11'742'569	-12'221'671
30 Charges de personnel	-2'746'480	-2'738'307
31 Charges de biens et services et autres charges	-2'034'455	-2'811'236
33 Amortissements du patrimoine administratif	-612'533	-618'612
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-592'800	-277'207
36 Charges de transferts	-5'756'301	-5'776'309
37 Subventions à redistribuer	0	0
Revenus d'exploitation	13'840'653	11'954'095
40 Revenus fiscaux	8'409'937	7'565'000
41 Revenus réguliers et de concessions	0	0
42 Taxes	2'677'020	2'010'118
43 Revenus divers	86'163	9'920
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	60'440	24'322
46 Revenus de transferts	2'607'093	2'344'735
47 Subventions à redistribuer	0	0
Résultat provenant des activités d'exploitation	2'098'084	-267'576
34 Charges financières	-54'984	-106'695
44 Revenus financiers	501'445	193'034
Résultat provenant des financements	446'460	86'338
Résultat opérationnel	2'544'544	-181'238
38 Charges extraordinaires	0	0
48 Revenus extraordinaires	86'733	200'509
Résultat extraordinaire	86'733	200'509
Résultat total du compte de résultats	2'631'278	19'271

Mise en place du MCH2

Les comptes 2021 sont soumis à la Loi cantonale sur les finances communales ainsi qu'au Règlement communal des finances et à son Règlement d'exécution, entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2021. Les adaptations qui en découlent ont une influence importante sur le résultat dégagé au terme de l'exercice 2021.

Jusqu'à fin 2020, le principe de comptabilisation prédominant était celui de la prudence, qui permettait de créer et alimenter diverses réserves pour pallier les éventuelles pertes ou investissements futurs. La nouvelle version appliquée en 2021 est basée sur le principe de réalité («true and fair view»), qui exige d'être au plus près de celle-ci dans les méthodes de comptabilisation et de stratégie budgétaire. La façon d'appréhender les éléments comptables, mentionnée dans les bases légales, est donc très différente.

Le patrimoine et les activités financières de la Commune ont ainsi été réévalués pour correspondre à cette nouvelle exigence légale. Cela a modifié le résultat de l'année 2021, créant du bénéfice technique supplémentaire.

Les écarts significatifs (ceux de plus de CHF 20'000.-) entre les comptes et le budget ont été analysés et classés selon qu'ils proviennent du traitement habituel des comptes (subventions, impôts ou taxes supplémentaires, prestations non fournies) ou des réévaluations MCH2 (en principe uniquement cette année).

Compte de résultat - CHF 2'631'277.76 (bénéfice)

Le bénéfice dégagé est exceptionnel et n'est pas comparable à ceux des exercices précédents ; il doit être mis en relation avec les nouvelles normes MCH2 dont il est largement dépendant. En effet, seuls 51 % proviennent du traitement habituel des comptes, tandis



que 49 % représentent du bénéfice dû aux réévaluations MCH2.

Charges d'exploitation - CHF 11'742'569.-

Les charges de biens, services (CHF 2'034'455.-) sont analysées plus en détail. L'écart positif entre comptes et budget est de CHF 776'781.-. Une part de CHF 211'423.-, provenant du traitement habituel des comptes, correspond à des travaux soit reportés en 2022, soit moins importants que prévu dans les domaines de l'entretien des routes et de l'éclairage public, mais également dans celui des transports et du débarquement liés au domaine forestier. Sont également comprises les actions et les promotions énergétiques, pas entièrement réalisées et également reportées en 2022.

Une deuxième part de CHF 386'333.-, liée aux réévaluations MCH2, s'explique par la dissolution des provisions liées aux honoraires d'études pour les bâtiments communaux, ne répondant plus aux critères MCH2, ainsi que par l'adaptation des pertes sur créances fiscales. Comme déjà mentionné, il s'agit donc d'un bénéfice purement technique. Enfin, le solde provient des différences non significatives. Pour que budget et comptes soient comparables, il faut tenir compte de tous ces écarts.

Revenus d'exploitation – CHF 13'840'653.-

Ceux-ci connaissent une hausse importante par rapport au budget, dont près de la moitié provient des réévaluations MCH2. Les revenus fiscaux (CHF 8'409'937.-) sont impactés de deux manières. Les impôts des personnes physiques ont d'une part été réévalués selon MCH2, créant une différence positive avec le budget de CHF 323'262.- répartie entre impôt sur le revenu, sur la fortune et impôt à la source. Ils connaissent d'autre part une réelle augmentation de CHF 111'701.- au niveau des prestations en capital, impôt irrégulier et donc difficilement estimable. L'impôt des personnes morales connaît une différence négative réelle, en relation avec la taxation des années antérieures de certaines sociétés immobilières. Les impôts spéciaux (contributions immobilières, gains et mutations immobilières), difficilement prévisibles, ont généré quant à eux un bénéfice supplémentaire réel de près de CHF 464'095.-.

Compléments

En parallèle à ces analyses, quelques commentaires supplémentaires sont nécessaires, en lien avec le fonctionnement communal habituel :

- Les services environnementaux (eau potable, traitement des eaux et gestion des déchets) sont autofinancés en corrélation avec les dispositions légales. Les taxes y relatives ont permis des attributions aux réserves spéciales, les seules acceptées dans le

cadre du MCH2. Les taxes seront analysées et mises en relation avec les dépenses qu'elles doivent couvrir dans le courant 2022, afin que d'éventuelles adaptations ou corrections soient apportées.

- La perte de fonctionnement de la piscine, inférieure à celle budgétisée, est prise en charge pour moitié par l'Association intercommunale des sports en Gruyère.
- Le complexe sportif de la plaine des Marches a été mis en service à la mi-octobre 2021. Les premières charges ont été enregistrées dans l'exercice comptable 2021 et sont globalement inférieures au budget.
- Plusieurs subventions ont été versées en 2021 dans le cadre des travaux effectués sur les chalets communaux, mais également en fonction du plan quadriennal des travaux forestiers et de la surveillance de la décharge du Creux. Celles en lien avec la construction du complexe sportif seront récupérées à la fin des travaux.



Bilan - CHF 40'545'200.- (total au 31 décembre 2021)

BILAN	01.01.2021	31.12.2021
1 ACTIF	23'760'263	40'545'200
10 Patrimoine financier (PF)	9'456'556	8'301'676
Disponibilités et placements à court terme	3'456'853	2'878'119
Créances	4'425'043	3'729'279
Actifs de régularisation	898'003	803'693
Placements financiers à long terme	31'166	136'026
Immobilisations corporelles PF	645'491	754'560
14 Patrimoine administratif (PA)	14'303'707	32'243'523
Immobilisations corporelles PA	14'296'284	32'236'101
Participations, capital social PA	7'422	7'422
2 Passifs	-23'760'263	-40'545'200
20 Capitaux de tiers	-5'708'056	-15'021'834
Engagements courants	-779'966	-1'322'051
Engagements financiers à court terme	-41	-2'500'022
Passifs de régularisation	-334'878	-740'137
Provisions à court terme	-471'869	0
Engagements financiers à long terme	-3'550'484	-10'058'112
Provisions à long terme	-491'303	-302'565
Engagements envers financements spéciaux et fonds de tiers	-79'516	-98'947
29 Capital propre	-18'052'207	-25'523'365
Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	-2'095'492	-2'631'345
Fonds enregistrés sous capital propre	0	-9'378
Réserve liée au retraitement du patrimoine administratif	-8'640'322	-3'784'803
Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	0	0
Résultats cumulés (fortune)	-7'316'393	-19'097'840

Le patrimoine financier (CHF 8'301'676.- au 31 décembre 2021) est en diminution entre le début et la fin de l'année, notamment en raison de la politique d'emprunt du Conseil communal visant à éviter de payer des intérêts négatifs sur les placements bancaires. Le patrimoine administratif (CHF 32'243'523.- au 31 décembre 2021) est, par contre, en forte augmentation grâce à la mise en compte des travaux liés au complexe sportif et des investissements courants. Il subit également une forte réévaluation en lien avec les normes MCH2.

Du côté des passifs, les capitaux de tiers augmentent grâce à la souscription de deux emprunts, l'un à court et l'autre à long terme, pour un montant total de CHF 7'500'000.-. Les engagements financiers à long terme

sont de plus impactés par la réévaluation du patrimoine administratif selon les normes MCH2.

Le capital propre, quant à lui, est composé d'une part des financements spéciaux provenant des activités environnementales (eau potable, épuration des eaux et gestion des déchets) et de la réserve liée au retraitement du patrimoine administratif que les normes MCH2 permettent de conserver pendant 10 ans. D'autre part, les autres réserves, y compris celle liée au retraitement du patrimoine financier, ont été intégrées dans la fortune communale, provoquant ainsi une forte augmentation. Celle-ci pourra être utilisée pour compenser à futur les éventuelles pertes lors d'exercices déficitaires.



Comptes des investissements - CHF 11'907'666.- (nets)

COMPTE DES INVESTISSEMENTS	Comptes 2021		Budgets 2021	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	204'361		220'000	
1 Ordre et sécurité publics, défense		0		86'700
2 Formation	124'782		120'000	
3 Culture, sport et loisirs	10'891'845		11'140'000	200'000
6 Trafic et télécommunications	536'059	67'535	810'000	57'000
7 Protection environnement et aménagement territoire	290'528	78'751	150'000	
8 Economie	6'376		115'000	90'000
9 Finances et impôts	146'286	12'053'951		
Total du compte des investissements	12'200'237	12'200'237	12'555'000	433'700
Investissements nets		11'907'666		12'121'300

La dépense totale en 2021 s'élève à près de CHF 12'000'000.-, en corrélation avec le budget, dont la majorité concerne la construction du complexe sportif. Plusieurs investissements sont terminés. Pour le bureau communal, les transformations intérieures sont achevées, respectant la demande d'investissement. Il en est de même pour le cercle scolaire, entièrement équipé au niveau informatique. Le giratoire des Marches a également été finalisé, largement en-dessous du montant d'investissement voté, permettant de réaliser une économie de 31%. Enfin, le bâtiment des services communaux s'est doté d'une nouvelle production de chaleur respectant le crédit voté en Assemblée.

Investissements à réaliser

Les futurs défis à relever en matière d'investissements sont :

- pour les routes, la réalisation du concept de valorisation de la traversée de la localité (VALTRALOC) et la gestion du concept de mobilité afin d'assurer la fluidité du trafic et de garantir des places de parc ;
- pour les bâtiments, divers assainissements dans le respect des normes environnementales, afin de pérenniser la durée de vie du patrimoine. L'assainissement de la zone des butts du stand de tir et la piscine devront également subir d'importants travaux d'assainissement, tandis qu'une nouvelle école est planifiée.

Le bénéfice 2021, qui viendra consolider la fortune, est nécessaire pour pouvoir assumer ce genre de travaux.

Indicateurs financiers MCH2

Pour terminer, huit indicateurs financiers doivent être calculés selon les nouvelles bases légales MCH2. En 2021, ils sont fortement influencés par les importants investissements et emprunts consentis. Ainsi, *la dette*

nette par habitant (CHF 3'116.40) affiche un endettement plutôt important, en lien avec les CHF 7'500'000.- d'emprunts. La *proportion des investissements* (53 %) par rapport aux dépenses totales est également très élevée, confirmant la relation entre investissements et dettes. Le *taux d'endettement net* (98.09 %) et la *dette brute par rapport aux revenus* (83 %) sont considérés comme bons, les revenus fiscaux - respectivement courants - étant suffisants pour couvrir les engagements envers les tiers. La *part du service de la dette* (4 %), soit les charges financières par rapport aux revenus courants, ainsi que la *part des charges d'intérêts* (-0.03 %), sont deux ratios considérés comme bons, puisqu'ils n'ont que peu d'influence sur l'utilisation des revenus courants. Enfin, le *taux d'autofinancement* situé à plus de 20 % est bon, la marge de revenus courants utilisée pour l'autofinancement étant élevée. Par contre, le *degré d'autofinancement* (31 %), représentant la capacité d'autofinancer les investissements nets est très bas, dépendant directement des importants investissements réalisés cette année. Actuellement, les indicateurs peuvent être jugés comme bons dans leur ensemble. Ils vont être fortement influencés par les futurs investissements prévus dans la planification financière.

Monsieur Francisco Feijoo, Président de la commission financière, fait part du préavis positif de ladite commission.

La parole n'étant pas demandée, soumis au vote, les comptes 2021 de la Commune de Broc, présentant un bénéfice de CHF 2'631'277.76, sont acceptés par l'Assemblée à main levée et à l'unanimité.

Au terme de ce point, Monsieur le Syndic adresse un merci tout particulier à l'Administratrice des finances, Madame Christiane Oberson, pour le travail



supplémentaire qu'a nécessité l'introduction de ce nouveau modèle financier. A noter que Broc, avec Gruyères, sont les deux premières communes du district à présenter les comptes sous MCH2. Dès lors, il relève l'importance de ne pas comparer ces comptes avec ceux des autres communes, les valeurs étant traitées de manière très différente.

3. ASSOCIATION DE COMMUNES « SECOURS SUD FRIBOURGEOIS » - PRÉSENTATION DE LA NOUVELLE ASSOCIATION ET APPROBATION DES STATUTS

Monsieur le Syndic donne la parole à Monsieur Boris Sprenger, Conseiller communal, en charge du dicastère des eaux, de la piscine et de la protection contre le feu et les éléments naturels. Il est également membre du comité de la nouvelle association en représentation du Corps de sapeurs-pompiers intercommunal Grevîre.

La création de cette association découle de la nouvelle Loi cantonale sur la défense incendie et les secours adoptée en 2021 par le Grand Conseil, ainsi que la carte opérationnelle et le découpage institutionnel. L'année 2022 constitue la période nécessaire pour adapter les bases légales et préparer la mise en place de la nouvelle organisation. La loi entre en vigueur au 1^{er} janvier 2023. Il s'agit de réunir les ambulances et les pompiers sous une même organisation « feux bleus ».

Le territoire cantonal est réparti en bases de départ délimitées en fonction des risques. Quatorze bases ont été retenues par l'Etat ; pour la Gruyère, il s'agit de Bulle, Broc, Charmey, Vaulruz, Grandvillard, Jaun, La Roche et Marsens. Les trois districts du Sud ne formeront qu'un seul et unique bataillon d'engagement des sapeurs-pompiers.

Les formations actuelles seront recomposées tout en maintenant le système de milice. Tous les moyens (hommes, matériel) seront intégrés dans le bataillon. La commission intercommunale du feu sera dissoute.

Pour mettre en place cette nouvelle organisation, une commission a été créée avec quatre représentants par district ; Boris Sprenger en fait partie pour la Gruyère. La structure sera la suivante : une assemblée des délégués, un comité de direction, un administrateur-trice, un Chef des ambulances et un Commandant du bataillon des sapeurs-pompiers. Pour les sapeurs-pompiers, Monsieur Laurent Surchat a été engagé en qualité de chef de cellule. La procédure d'engagement pour le poste d'administrateur-trice est actuellement en cours. Les travaux préparatoires sont les suivants : préparer l'administration générale de l'association, définir le nombre et le type d'employés, engager l'administrateur-trice et le Commandant du bataillon, reprendre et louer les casernes et autres dépôts et, enfin, établir le budget 2023.

Les statuts de l'association soumis à l'approbation traitent des éléments suivants :

- Les membres de l'ASF sont les communes des districts de la Glâne, de la Gruyère et de la Veveyse. Les buts sont notamment : assumer les obligations qui leur incombent concernant l'organisation et l'exploitation d'un ou de services d'ambulances et organiser et mettre en œuvre la gestion de la défense incendie et des secours sur les territoires concernés.
- L'Assemblée des délégués est formée des représentants de chacune des communes membres. Ses attributions sont notamment : décider du budget, approuver les comptes, prendre acte du rapport de gestion et fixer le montant de la taxe d'exemption, conformément à l'article 24 des présents statuts.
- Pour le feu, les statuts prévoient de fixer les effectifs du bataillon ainsi que les soldes des sapeurs-pompiers et de nommer le commandant du bataillon et son remplaçant ainsi que les commandants de compagnies, les officiers, les membres de l'Etat-Major et les chefs d'intervention.
- L'obligation de servir demeure pour les hommes et les femmes domiciliés sur le territoire des communes membres, quelle que soit leur nationalité, à partir du 1^{er} janvier de l'année de leurs 18 ans et jusqu'au 31 décembre de l'année de leurs 40 ans (possible d'être actifs passés cet âge). La taxe d'exemption pour les personnes non incorporées (prélevée au travers des communes) sera fixée par l'Assemblée des délégués à CHF 200.- au maximum par personne (certainement entre CHF 100.- à CHF 150.-); une exemption du paiement de la taxe pour les jeunes de 18 à 20 ans et certaines catégories de personnes sera prévue, comme c'est déjà le cas actuellement.

Au niveau des finances, les ressources seront : les contributions des communes membres, les taxes d'exemption, les subventions, les recettes d'exploitation, les dons/legs et produits (prestations facturées et diverses). Les charges d'entretien seront constituées par les frais des véhicules de défense incendie et des engins d'intervention et incluront le renouvellement du matériel nécessaire aux bases de départ. Les charges d'investissement seront réparties entre les communes membres en fonction de la population légale.

Le coût actuel du service du feu se chiffre à CHF 35.- à CHF 40.-/habitant sans compter les frais d'interventions, presque totalement couverts par les taxes d'exemption. Les coûts pour le futur sont prévus dans une fourchette maximum de CHF 45.- à CHF 48.-/habitants. Les taxes d'exemption couvriront une grande partie de ces coûts. Les frais d'intervention seront mutualisés pour tout le canton, limitant le risque pour



toutes les communes.

Le Conseil communal, ayant accepté cette organisation en séance ordinaire du 22 avril 2022, propose d'adhérer à cette nouvelle association et d'accepter les statuts.

Madame Delphine Sonney constate qu'il n'a pas été question des ambulances dans cette présentation, uniquement orienté sapeurs-pompiers. Monsieur Boris Sprenger confirme que les coûts présentés concernent uniquement les sapeurs-pompiers. Les coûts globaux de l'association, incluant les ambulances, seront finalisés et consolidés courant 2022 pour l'année 2023. Monsieur le Syndic ajoute que l'idée était de profiter d'une association existante pour réunir les feux bleus sous une seule entité. Il s'agit d'un pas supplémentaire à celui déjà fait auparavant pour regrouper les corps de sapeurs-pompiers de Botterens, Broc, Gruyères et Le Pâquier.

Monsieur Stéphane Corpataux demande ce qu'il se passera en cas de refus d'une commune. Monsieur le Syndic répond qu'un pareil cas serait traité par la Préfecture qui déciderait en fonction de la situation ; repasser l'objet en Assemblée communale ne serait pas exclu. Monsieur Boris Sprenger ajoute que la loi oblige les communes à réorganiser les corps de sapeurs-pompiers. Le Conseil communal est d'avis qu'il est important d'être partie prenante de cette nouvelle organisation. Monsieur le Syndic précise que le budget devra encore être adopté pour 2023.

Monsieur Pierre Ammann demande si les centres de renfort seront intégrés dans la nouvelle organisation. Monsieur Boris Sprenger répond par la positive.

Monsieur Jean-Pierre Leu demande si le thème des ambulances et les frais y relatifs, notamment plus de déplacements à travers le canton, sont traités dans les statuts. Monsieur Boris Sprenger répond que les présents statuts sont uniquement en lien avec les sapeurs-pompiers. Monsieur Jean-Marc Horner, Vice-Syndic en charge des finances, confirme que le coût des ambulances fait partie des charges liées depuis 3 ans.

La lecture des statuts n'est pas demandée par l'assistance.

La parole n'étant plus demandée, soumis au vote, les statuts de la nouvelle Association « Secours Sud fribourgeois », et partant l'adhésion de Broc, sont acceptés par l'Assemblée à main levée avec une abstention.

4. NOUVELLE CORPORATION FORESTIÈRE « MOLÉSON » - PRÉSENTATION DE LA NOUVELLE CORPORATION, APPROBATION DES STATUTS ET DES MODALITÉS DE FINANCEMENT

Monsieur le Syndic donne la parole à Monsieur Denis

Rime, Conseiller communal, en charge du dicastère de la police et ordre public, de la sylviculture, de l'agriculture et endiguements.

Les sept communes du périmètre d'étude (Broc, Botterens, Bulle, Gruyères, Haut-Intyamon, Morlon et Le Pâquier) ont étudié ensemble la création d'une nouvelle corporation forestière en Gruyère. L'Etat fait également partie de ce processus en tant que propriétaire des forêts domaniales situées dans ce périmètre. Le comité de pilotage (un membre par partenaire) a débuté son travail en juin 2021. Avec l'appui du bureau pbplan ag, il a élaboré les documents de fondation à soumettre aux communes et au Conseil d'Etat pour approbation.

Le processus prévu est le suivant :

- mai 2022 : décision des assemblées communales et de l'Etat de Fribourg ;
- juillet 2022 : fondation de la nouvelle corporation forestière ;
- janvier 2023 : entrée en fonction .

Le projet de statuts se base sur des statuts type. Ceux-ci tiennent compte de la base légale et des dispositions fixées dans d'autres corporations. Les points suivants ont été adaptés :

- le nom de la future organisation sera «corporation forestière Moléson» ;
- les voix à l'assemblée des délégués sont attribuées en fonction de la surface forestière productive: moins de 250 ha = 1 voix / plus de 250 ha = 2 voix (pour Broc = 2 voix). Cette répartition résulte de la volonté des différents partenaires de garder une certaine égalité de pouvoir entre "grands" et "petits" partenaires ;
- le comité est composé d'un délégué par membre partenaire ;
- un bureau, composé de 3 personnes issues du comité, administre la future corporation.

Les statuts donnent le cadre pour l'organisation de la future corporation.

La surface forestière est un paramètre central dans le calcul des facteurs de la péréquation et de la clé de répartition. Les surfaces se basent sur une analyse géoinformatique réalisée par pbplan ag. Les données ont été vérifiées par le Service des forêts et de la nature (SFN). Les surfaces des réserves forestières ne sont pas prises en compte dans les surfaces forestières déterminantes pour la péréquation et la clé de répartition car il n'y aura pas d'interventions dans ces surfaces. Pour les surfaces forestières dites productives, il a également été déterminé la surface des forêts de production situées en dessous de 1'400 m. Un traitement différencié pour les forêts situées en dessus de 1'400 m se justifie car à cet étage subalpin les condi-



tions de production, et en règle générale la situation topographique, ne sont pas comparables avec les autres surfaces forestières productives. Pour Broc, la surface de forêt productive en dessous de 1400 m est de 357 ha.

Les caractéristiques des forêts des différents membres sont extrêmement hétérogènes. Une partie des forêts :

- remplit essentiellement une fonction sociale (en particulier pour le délasserement), ce qui y rend nettement plus coûteux l'exploitation ;
- remplit essentiellement un rôle de forêt de protection pour les infrastructures ;
- est très pentue, ce qui y rend nettement plus coûteux l'exploitation ;
- est mise en réserve forestière : aucune intervention, ni exploitation n'y sont prévues.

Pour équilibrer dans une certaine mesure les différentes «charges» liées à cette hétérogénéité, les statuts définissent des facteurs d'une péréquation des charges.

Une contribution annuelle sera à verser par les membres, indépendamment du résultat financier de l'année (perte/profit). Les montants des contributions restent inchangés pendant les 5 premières années.

- Facteur A : les communes payent une contribution par habitant pour couvrir les coûts dus à la fonction sociale des forêts. L'Etat paye un montant fixe. Les prestations liées à la fonction sociale sont : assurer et sécuriser les coupes, spécialement dans des périmètres fortement fréquentés, sécuriser les infrastructures d'accueil, protéger les périmètres de protection des eaux souterraines. Une marge libre (déduction de 500 habitants) a été introduite pour réduire l'effet pour les petites communes. Le montant par habitant (CHF 6.-) a été choisi pour obtenir un montant total qui représente les coûts engendrés actuellement par la fonction sociale selon les comptes d'exploitation analytiques de référence. Pour Broc, 2'662 habitants représentent un montant de CHF 12'972.-.
- Facteur B : les membres payent une contribution par surface forestière selon la pente moyenne de leurs forêts pour compenser les surcoûts d'exploitation provoqués par les difficultés de terrain. Les forêts de forte pente rendent difficile l'exploitation, le terrain étant souvent hétérogène et tourmenté, parcouru par des bandes rocheuses et des éboulis/éboulements. Les interventions se réalisent par câble-grue ou hélicoptage ; méthodes coûteuses. La pente moyenne est déterminée par une analyse géoinformatique réalisée par pbplan ag de toutes les forêts publiques. La surface forestière productive sert de

référence. Pour la pente moyenne, un facteur de pondération a été appliqué (facteur 1 à 16). Pour Broc, le calcul est le suivant : $16 \times 429 \text{ ha} = 6'864$ / $6'864 \times \text{CHF } 5.- = \text{CHF } 34'320.-$.

- Facteur C : chaque membre contribue au fonctionnement et au succès de la corporation. Pour équilibrer l'effet du fort déséquilibre de la surface déterminante par membre, une valeur «socle» est attribuée à chaque membre. (0.5 %).
- Facteur D : la surface productive située en dessous de 1'400 m sert de facteur pour déterminer la part de chaque membre. Pour Broc, 357 ha sur un total de 2'811 ha représentent 12.692 %.

Les conséquences sont les suivantes :

- Le budget type de fonctionnement démontre que les comptes financiers de la future corporation peuvent être équilibrés par les recettes ordinaires (vente de bois, rémunération de prestations de services, subventions).
- Les contributions pour la péréquation des charges versées par les membres constituent des recettes supplémentaires pour la future corporation. Si les comptes financiers sont équilibrés, ces contributions constituent le bénéfice de la corporation qui sera attribué aux membres selon les facteurs de la clé de répartition.

La création de la future corporation forestière a besoin d'un capital de départ comme fonds de roulement qui sera financé d'une part par les partenaires et d'autre part par un crédit d'investissement mis à disposition par le canton. Pour déterminer le besoin de financement, un budget type d'investissement, un budget type de fonctionnement et un inventaire des équipements et infrastructures des unités de gestion actuelles ont été établis. Le montant du fonds de roulement est de CHF 3'655'000.- financé à 50% par un capital de départ des partenaires de CHF 1'827'500.- et à 50% par un crédit d'investissement du Canton (comme Autorité publique et non comme partenaire du processus). Les chiffres du fonds de roulement prennent en considération les valeurs suivantes :

- des machines et véhicules des triages forestiers actuels ;
- des bâtiments à Pra-Riond (hangar à copeaux et couvert à machine) ;
- du matériel de bûcheronnage et de génie forestier des triages forestiers actuels et un montant pour l'achat de tel matériel au début des activités ;
- matériel de bureau et de l'équipement technique des triages forestiers actuels ;
- un montant de CHF 650'000.- comme capital propre



pour la construction d'un futur hangar forestier.

Toutes ces valeurs seront à reconsidérer avant la reprise. Le fonds de roulement investi par la Commune de Broc se monte à CHF 231'900.-.

Le Conseil communal, ayant accepté le statuts et les modalités de financement en séance ordinaire du 5 avril 2022, propose d'adhérer à cette nouvelle corporation forestière Moléson.

Monsieur William Horner remarque qu'il manque les communes de Bas-Intyamont et de Grandvillard dans l'entente. Monsieur Denis Rime répond qu'elles ont participé aux premières discussions mais ont décidé de ne pas poursuivre le processus. En revanche, elles seront les bienvenues à l'avenir et pourront rejoindre la corporation Moléson.

Madame Delphine Sonney demande qui entretiendra les chemins et chalets communaux. Denis Rime précise que la corporation s'occupera de l'entretien courant des chemins servant à l'exploitation forestière mais les autres prestations seront à charge des communes.

La lecture des statuts n'est pas demandée par l'assistance.

La parole n'étant plus demandée, soumis au vote, les statuts et les modalités de financement de la nouvelle corporation forestière Moléson, et partant l'adhésion de Broc, sont acceptés par l'Assemblée à main levée et à l'unanimité.

5. RÉSEAU SANTÉ ET SOCIAL DE LA GRUYÈRE (RSSG) - MODIFICATION ET APPROBATION DES STATUTS

Monsieur le Syndic donne la parole à Madame Suzanna Sciboz, Conseillère communale en charge du dicastère des affaires sociales, de la santé et des générations.

Compte tenu de l'entrée en vigueur de la Loi du 22 mars 2018 sur les finances communales, les statuts du RSSG nécessitent leur mise à jour. De plus, les dispositions de la loi précitée requièrent la rédaction d'un nouveau règlement, à savoir le Règlement des finances. Outre les modifications apportées auxdits statuts, un toilettage de la forme a été effectué. Les conseillers juridiques du Service des communes (SCom) et de la Direction de la santé et des affaires sociales ont examiné les documents et préavisé favorablement les changements introduits dans les statuts ainsi que les dispositions libellées dans le Règlement, dispositions basées sur le règlement-type du SCom.

La révision porte sur les éléments suivants :

- Art. 7 – Organes : la commission consultative au sens de la Loi sur les prestations médico-sociales,

nommée « Commission des prestations médico-sociales », a été ajoutée aux organes de l'association, tout comme la commission financière.

- Art. 10 – Convocation : pour se conformer aux dispositions de la Loi sur les communes (LCo), le délai de la convocation a été réduit à au moins dix jours.
- Art. 11 – Attributions de l'assemblée des délégués : avec l'introduction des deux nouvelles commissions, les attributions de l'assemblée des délégués sont complétées par l'élection des président-e-s et des membres de la commission des prestations médico-sociales et de la commission financière.
- Art. 16 – Attributions (Comité de direction) : étant donné que les attributions figurant aux let. f) et g) des statuts en vigueur ont été reportées dans le Règlement des finances, elles ont été supprimées des statuts révisés.
- Art. 19 – Attributions (commission des prestations médico-sociales) : le texte relatif à l'activité principale de la commission des prestations médico-sociales, à savoir soutenir l'association dans ses tâches en lien avec le plan de couverture des besoins et la coordination des prestations, est extrait de l'art. 23 al. 1 du Règlement sur les prestations médico-sociales.
- Art. 25 – Composition de la commission financière : elle est composée d'au moins trois membres, élus par l'assemblée des délégués. Elle désigne son président et son secrétaire. Ce dernier peut être choisi en dehors de la commission. Elle ne peut prendre de décisions que si elle a été régulièrement convoquée et si la majorité de ses membres sont présents. Les délibérations font l'objet d'un procès-verbal.
- Art. 26 - Attributions de la commission financière : elle exerce les attributions qui lui sont fixées par la législation sur les finances communales. En outre, elle préavise le règlement des finances. Le comité fournit à la commission financière, au moins vingt jours avant l'assemblée des délégués, les documents relatifs aux affaires énumérées à l'article 67 al. 1 de la Loi sur les finances communales et lui donne les renseignements nécessaires à l'exercice de ses attributions. Le rapport et les préavis de la commission financière sont communiqués au comité au moins trois jours avant l'assemblée des délégués.
- Art. 33 let. a) al. 1 – Investissements : lors de l'assemblée extraordinaire du 13 octobre 2021, les délégués ont accepté d'augmenter le nombre de lits approuvé en 2019 dans le cadre du projet « EMS Gruyère – Horizon 2030 ». De 545, il a été porté à



601 lits à l'horizon 2030, relevant l'enveloppe budgétaire estimée à CHF 142'100'000.-. Ils-elles ont également confirmé le maintien du calendrier des constructions tel que validé en 2019. A l'aune de ces décisions, le montant projeté des investissements cumulés avoisinera les CHF 140'000'000.- en 2026. Raison pour laquelle, la limite d'endettement a été portée à hauteur de la somme précitée.

Comme relevé en préambule, le Règlement des finances a été rédigé en suivant la structure du règlement-type du Service des communes. En relation aux limites et aux compétences financières, les montants et les taux reportés dans le document ont été partagés avec d'autres Réseaux de santé du canton et le Service des communes. Ces dispositions entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2022, lesdites limites et compétences financières seront affinées et le règlement actualisé au fur et à mesure des nouvelles réalités qu'affrontera le RSSG au fil du temps. Ce texte n'était pas soumis à l'approbation des assemblées communales.

Le Conseil communal, ayant accepté ces documents en séance ordinaire du 5 avril 2022, propose d'accepter la modification des statuts du Réseau Santé et Social de la Gruyère.

La lecture des statuts n'est pas demandée par l'assistance.

La parole n'étant pas demandée, soumis au vote, la modification des statuts du Réseau Santé et Social de la Gruyère est acceptée par l'Assemblée à main levée et à l'unanimité.

6. DIVERS

PROJET DU PARC CAILLER

Monsieur le Syndic relève qu'une première information en visio-conférence et sous forme de conférence de presse a été diffusée à la population le 26 janvier dernier par la société Jogne Invest et Nestlé, concernant ce projet d'envergure. Le Conseil communal a tenu à informer la population brocoise, le même jour, également en visio-conférence. Plus de 180 connections ont été décomptées ce soir-là. Ainsi, cette 1^{re} soirée d'information a permis de prendre connaissance du projet, relayée par les médias dans la foulée. Depuis, la société a mandaté un bureau d'urbanisme qui planche sur tous les aspects liés à l'aménagement du territoire, en collaboration avec les services concernés de l'Etat, l'ARG et la Commune. De même, un bureau a été mandaté pour effectuer une étude de mobilité. Diverses solutions sont en cours d'analyse en discussion avec les parties prenantes, toutes visant à éviter de générer du trafic de voitures individuelles sur les routes communales, condition imposée par la Commune. Une étude d'impact environnemental est également en cours. Toutes ces études et analyses sont pilotées et

financées par la société initiatrice du projet. Des contacts bilatéraux ont eu lieu avec des voisins directs du projet ainsi qu'avec d'autres parties prenantes. D'autres vont suivre. Le projet n'en est qu'à ses débuts, de nombreuses questions doivent trouver des réponses.

La commission d'aménagement, le Conseil communal et la population seront intégrés à l'évolution du projet, entre autres par le biais de l'établissement d'un Plan d'Aménagement de Détail, obligatoire et spécifique et les mises à l'enquêtes qui y seront liées.

Comme annoncé, une prochaine séance d'information à la population sera organisée au cours du 2^{ème} semestre 2022, en fonction de l'avancée des études et analyses relatives au projet.

COMPLEXE SPORTIF DE LA PLAINE DES MARCHES

Monsieur le Syndic annonce qu'après plus de 6 mois d'exploitation le complexe sportif répond aux attentes des écoles et des sociétés sportives. La satisfaction générale prévaut. Nous sommes encore dans la phase de réglage en ce qui concerne l'exploitation, ce qui est normal dans un projet de cette envergure. Le groupe de travail exploitation suit les retours, remarques ou autres demandes des utilisateurs en y remédiant le plus rapidement possible. Vous l'aurez deviné, l'amélioration tant attendue est l'aménagement extérieur, en remplaçant le gravier problématique par des pavés filtrants sur les zones sensibles. Cette opération aura lieu normalement dans le courant de l'automne. Quant aux décomptes définitifs des coûts du projet, ils vous seront présentés à la prochaine Assemblée.

OUVRAGES HISTORIQUES

Monsieur le Syndic rappelle que deux ouvrages consacrés à l'histoire de notre Commune sont sortis de presse quasiment en même temps. C'est un concours de circonstance involontaire qui a débouché sur cette situation. En fait, 2 projets ont été initiés indépendamment l'un de l'autre. Les « Chroniques brocoises », rassemblant des textes de Feu Michel Jordan, initié par La Vie Brocoise à l'occasion de son 50^e anniversaire et « Broc à l'aube du deuxième millénaire ». Ce dernier a été édité par le Conseil communal et la Paroisse, sur l'initiative de son auteur Monsieur William Horner, passionné de l'histoire brocoise et de notre ancien Syndic, Monsieur Stéphane Sudan. Le côté formidable de cette situation est que notre Commune a la chance d'avoir pu rassembler son histoire, ses anecdotes et son riche passé, afin de le transmettre à nos futures générations. L'ouvrage de la Commune est en vente à la sortie de l'Assemblée pour le prix de CHF 10.-, à l'administration communale, à La Buvette du complexe sportif de la Plaine des Marches ou au kiosque La Marmotte. Celui de *La Vie Brocoise* est en vente au prix de CHF 38.-



également au kiosque La Marmotte et au Musée gruérien, à Bulle.

PROJET TPF « PROGRAMME BULLE »

Monsieur Samay Somkhit, Conseiller communal, relève que tout évolue de jour en jour au niveau de ces travaux. Actuellement, pour ce qui est de la gare de Broc-Village, les nouveaux quais, la marquise et l'abribus sont en cours de réalisation. L'objectif est une mise en exploitation de la gare à la fin 2022. Pour la suite de ce chantier important qui va s'attarder notamment sur la descente vers la gare de Broc-Fabrique ces prochains mois, les travaux ont été adjugés au consortium d'entreprises Walo Bertschinger AG et Weibel SA, en collaboration avec d'autres entreprises pour des travaux spécifiques (p. ex. forage). Dès le 9 mai, l'installation principale du chantier s'établira au niveau du Larret et une seconde à l'arrière de l'ancienne COOP, sur la parcelle communale. Dès lors, de nombreux véhicules et une activité importante sont prévus dans le secteur. L'entrée des véhicules sur la place de chantier se fera depuis la route cantonale entre l'ancienne COOP et le bâtiment de la bijouterie ERES, et la sortie par la Place du Parc, devant la laiterie. Toutes les mesures seront prises pour limiter les nuisances. Le programme des travaux est le suivant : travaux spéciaux entre mai et novembre 2022, travaux d'infrastructure jusqu'en avril/mai 2023, équipements ferroviaires (voie, ligne de contact, installation de sécurité,...) jusqu'au printemps/été 2023. L'ouverture de la ligne complète est prévue au milieu de l'année 2023, mais tout dépendra de l'avancement des travaux.

COACHING ET PATROUILLEURS SCOLAIRES

Madame Isabelle Sudan, Conseillère communale, est à la recherche d'adultes pour la surveillance du passage piétons de la rue du Montsalvens, entre la COOP et la Place du Parc, emprunté par les enfants sur le chemin de l'école. La mise sur pied de ce service n'est pas une obligation, mais il tient à cœur au Conseil communal de poursuivre cette mission, aujourd'hui rémunérée à raison de CHF 5.- par tranche assurée (sous forme de bons dans les commerces du village). Un sondage est en cours auprès des parents du cercle scolaire pour connaître l'intérêt porté à ce service ; depuis deux ans, la recherche de volontaires pour cette fonction devient de plus en plus difficile au point d'être mise en péril. Cette activité prend 15 minutes par tranche. En cas d'intérêt, prière de contacter le secrétaire communal.

DÉMOUSTICATION – SOIRÉE D'INFORMATION DU 18 MAI 2022

Monsieur le Syndic annonce la séance d'information proposée par le Groupe de démoüstication de la zone amont du lac de la Gruyère sur le thème « Le haut lac

de la Gruyère, une zone alluviale, des moustiques et le stockage d'énergie hydroélectrique » qui aura lieu le mercredi 18 mai 2022, à 19h30, à l'Hôtel de Ville de Broc.

OUVERTURE DE LA PISCINE COMMUNALE POUR LA SAISON 2022

Monsieur le Syndic rappelle l'ouverture de la piscine communale le jeudi 26 mai jusqu'au dimanche 28 août 2022.

DIVERS DE L'ASSEMBLÉE

COMPLEXE SPORTIF DE LA PLAINE DES MARCHES - ÉCLAIRAGE

Madame Anne-Marie Chappuis s'est dit surprise de constater qu'à l'heure où l'économie d'énergie est devenue une priorité, les terrains de pétanque et de tennis sont restés allumés toute la nuit le jeudi de Pâques. Ne serait-il pas possible d'installer des détecteurs pour diminuer l'éclairage et éviter le gaspillage d'énergie ? Le même constat est fait pour l'abri de la Colonie de Eterpaz.

Monsieur le Syndic abonde dans son sens et répond que les réglages automatiques de la fin de l'éclairage par secteur sont en cours de réalisation. Le jeudi en question restera effectivement une exception dans le sens où une accumulation d'événements ont été relevés.

ZONE 30 KM/H ROUTE DES MARCHES

Madame Anne-Marie Chappuis constate que des flaques d'eau se forment en cas de pluie dans la zone 30 km/h dernièrement aménagée. Monsieur le Syndic répond que la couche finale de roulement doit encore être posée ces prochains jours, ce qui règlera le problème.

COMMISSION SENIOR+

Madame Marta Aebischer félicite la Commune pour les activités organisées en faveur des seniors. Ayant difficilement accès à Internet, est-il possible de bénéficier d'un numéro de téléphone pour se renseigner sur ces activités ? Notamment pour voir si une solution existait pour les personnes à mobilité réduite ne pouvant pas participer à certaines activités, faute de moyen de transport. Monsieur le Syndic prend en considération sa demande et la remercie pour la problématique soulevée ; elle sera transmise à la commission Senior+ pour traitement. Dans tous les cas, s'il y a des questions, il ne faut pas hésiter à contacter l'administration communale.

MOBILITÉ DOUCE

Monsieur Pierre Ammann estime qu'il serait intéressant de prévoir un chemin entre la nouvelle gare de Broc-Fabrique pour rejoindre les gorges de la Jogne, voire d'intégrer les TPF et la Maison Cailler, afin d'encoura-



ger l'utilisation du train plutôt que la voiture qui pose des problèmes de stationnement à l'entrée des gorges notamment.

Il constate ensuite qu'aucune mesure en faveur des cycles n'est prévue à la sortie de Broc en direction de Bulle, rendant la situation dangereuse. Il serait très facile et peu coûteux de tracer une ligne jaune au sol, sans attendre que le Canton s'en charge ce qui prendrait beaucoup de temps.

Monsieur le Syndic répond qu'une étude est en cours pour le stationnement des gorges et le futur parc Cailler. Il faut également prendre en compte le transfert modal entre bus et train de la Vallée de la Jogne et de la rive droite du Lac de la Gruyère.

Le Conseil communal a commandé un concept de mobilité et de stationnement auprès d'un bureau spécialisé, dans le but notamment de préserver les places de parc pour les Brocois et de gérer les afflux des véhicules de l'extérieur lorsque le RER sera à Broc. Le dossier est en cours. Quant à la liaison cycliste de Broc à Bulle, le Conseil communal en est conscient. Effectivement, aucune bande cycliste n'existe sur la route cantonale en l'état (prévu dans le PA4 2024-2028). L'autre itinéraire par la forêt de Bouleyres présente un revêtement en moellons classé historiquement au niveau fédéral mais dangereux pour les cycles. En association avec la Commune de Gruyères, une lettre à la Commune de Bulle est en élaboration pour demander une amélioration de ce tronçon.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Syndic adresse ses remerciements :

- aux Présidents et aux membres des différentes commissions communales ;
- à l'ensemble du personnel communal et de la

STEP ;

- au Directeur des écoles ainsi qu'au corps enseignant ;
- à la Directrice, la Présidente et à l'ensemble du personnel du foyer « La Rose des Vents » ;
- à la Responsable et au personnel du service des curatelles Haute-Gruyère ;
- à la Responsable et au personnel de l'accueil extrascolaire Timoun ;
- au Commandant et à l'ensemble du corps des sapeurs-pompiers Grevère ;
- au Président de Paroisse et à son Conseil ;
- à l'Administratrice et l'équipe de *La Vie Brocoise* ;
- à Madame Gill pour la mise à disposition de la salle ;
- à toutes les personnes qui prennent une part active au bon fonctionnement de la collectivité ;
- aux membres du Conseil communal pour leur engagement, leur disponibilité et leur amitié.

Enfin, il remercie toutes les personnes qui ont participé à cette Assemblée en tant que pouvoir législatif et de la confiance placée dans les Autorités pour la gestion des affaires communales.

Le Conseil communal a le plaisir d'offrir le verre de l'amitié au café de l'Hôtel de Ville, à l'issue de l'Assemblée.

Monsieur le Syndic souhaite une très belle saison estivale à tout le monde et un bon retour dans les foyers. La séance est levée à 21h50.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE BROC

Le Syndic :

Claude Cretton



La Secrétaire :

Anette Cetinjanin-Leuzinger

PLACES D'APPRENTISSAGE

EMPLOYÉ·E DE COMMERCE ET AGENT·E D'EXPLOITATION



Mises au concours avec entrées en fonction en août 2023.

Dossier de candidature : lettre de motivation, CV avec photo et copie des livrets de notes et autres attestations (stages, etc.)

Délai de postulation : 1^{er} novembre 2022

Adresse d'envoi du dossier :

- Par courrier : Commune de Broc, Rue du Bourg de l'Auge 9, 1636 Broc
- Par e-mail : commune@broc.ch

Août 2022

Le Conseil communal



ÉVALUATION DES BESOINS EN PLACES D'ACCUEIL EXTRAFAMILIAL

Questionnaire à l'attention des ménages ayant un ou des enfants en âge préscolaire et scolaire (enfantine et primaire)



La Commune de Broc bénéficie de 2 structures d'accueil de l'enfance :

- la crèche et nursery « A Petits Pas »
(<http://www.apetitpas.ch/>)
- l'accueil extrascolaire « Timoun »
(<http://www.broc.ch/accueil-extrascolaire.html>)

Malgré l'existence de ces accueils, il incombe aux communes au regard de la loi et sur la demande du Service cantonal de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) de procéder à une évaluation régulière des besoins de la population.

Dès lors, **les familles ayant des enfants entre 0 et 12 ans sont concernées par cette enquête.** Nous vous prions de prendre part à ce sondage à l'aide du code QR ci-après.



Délai de réponse : 30 septembre 2022

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

Juillet 2022

Le Conseil communal

VENTE DE « DAIS » À L'OCCASION DE LA TOUSSAINT

Nous informons notre population que nous organisons une vente de « dais », à l'occasion de la Toussaint.

Les commandes sont à passer auprès du

- secrétariat communal, par téléphone au 026 921 80 10 ou sur commune@broc.ch,
- jusqu'au **mercredi 19 octobre 2022**, à 16 heures.

Les fagots seront vendus au prix de **CHF 22.00/pce** et livrés le **lundi 24 octobre 2022**.

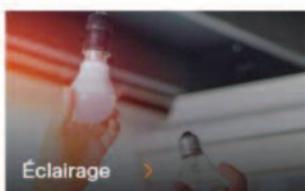
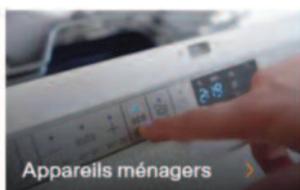
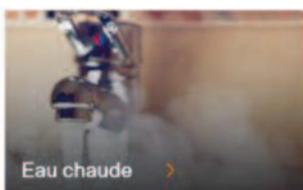
Cette solution permettra à chacun de se procurer les branches nécessaires tout en protégeant nos forêts. En effet, nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de couper du « dais » dans nos forêts.



Broc, août 2022
Le Conseil communal



EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DANS LES MÉNAGES



Saviez-vous qu'en Suisse, 30% de la consommation totale d'énergie provient des ménages ? Le potentiel d'économies d'énergie que chacun d'entre nous peut réaliser est tout aussi important. Voici donc quelques conseils pour protéger l'environnement tout en ménageant votre portefeuille.

Consultez l'étiquette-énergie

L'étiquette-énergie vous fournit des informations claires sur les appareils électriques, notamment leur classe d'efficacité énergétique et leur consommation d'énergie. De plus, selon l'appareil, vous trouverez en un coup d'œil le niveau de bruit, la consommation en eau ou d'autres caractéristiques. Lors de l'achat, vous pourrez ainsi comparer différents produits d'un même groupe de manière simple et rapide.

La nouvelle étiquette-énergie est arrivée

Depuis le 1er mars 2021, l'étiquette-énergie suisse s'aligne progressivement sur la norme européenne. Le délai transitoire prend fin le 31 décembre 2021 pour les appareils ménagers et le 31 août 2022 pour les sources lumineuses. Ce qui change :

La totalité des groupes de produits est évaluée selon une échelle d'efficacité homogène allant de A à G. Un code QR est intégré au coin supérieur droit de l'étiquette-énergie. Ce code vous permet d'accéder directement à la base de données européenne sur les produits, qui contient des informations complémentaires. En Suisse, l'étiquette-énergie ne comporte pas obligatoirement un code QR. La consommation énergétique du produit est indiquée au milieu de l'étiquette, de manière plus visible et plus uniforme. La consommation d'énergie et l'efficacité sont évaluées à l'aide de méthodes modernisées. Au bas de l'étiquette, un aperçu des autres caractéristiques essentielles du produit est visible en un coup d'œil à l'aide de pictogrammes existants et nouveaux.

Classe énergétique admise à la vente en Suisse	A***	A**	A*	A	B	C	D	E	F	G
Appareils avec la nouvelle étiquette										
Réfrigérateurs et congélateurs				■	■	■	■	■	■	■
Lave-linge				■	■	■	■	■	■	■
Lave-vaisselle				■	■	■	■	■	■	■
Lampes				■	■	■	■	■	■	■
Téléviseurs et écrans				■	■	■	■	■	■	■
Appareils avec l'ancienne étiquette										
Sèche-linge	■	■	■	■						
Fours	■	■	■	■	■					
Hottes d'aspiration	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Machines à café	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Climatiseurs	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

La commission Energie tiendra un stand lors du prochain *Marché des artisans* prévu le 17 septembre prochain, à Broc, et une conférence sera proposée à 9h30 et 11h00 sur le thème « Economies d'énergie ». D'ores et déjà, nous espérons vous voir nombreuses et nombreux !



COACHING SCOLAIRE POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2022-23

Explication du principe de coaching

Depuis la rentrée scolaire 2020-2021, les patrouilleurs scolaires adultes ont été remplacés par des coachs.

Identifiable, le coach n'arrête pas le trafic, mais se tient derrière les enfants et s'assure qu'ils choisissent le bon moment pour traverser la chaussée.

Un seul coach est présent au passage piéton dans le sens de la marche des élèves. Il assure leur sécurité et leur rappelle les règles essentielles.

De cette manière, les enfants se responsabilisent et deviennent plus attentifs, développant ainsi les bons réflexes et une certaine autonomie.

La police a constaté que la présence des patrouilleurs scolaires incitait les enfants à ne plus se soucier du trafic. Or, les statistiques montrent que les accidents ont lieu en dehors des périodes scolaires et du chemin de l'école. Les avantages du système de coaching sont reconnus prenant tout leur sens.

Ainsi, l'enseignement donné par la police en classe est directement appliqué. L'ordre des priorités prévu par la législation est respecté : les usagers de la route doivent s'arrêter pour laisser traverser les enfants.

Passages piétons de la commune

Le service de patrouilleurs enfants aux rues Nestlé et Alexandre-Cailler est toujours assuré par des élèves, tandis que celui de la rue de Montsalvens est assuré par un coach.

Nous avons besoin de vous !

Nous vous sollicitons, chère population, afin de compléter notre équipe de coachs.

Les heures ci-après correspondent aux heures de début et de fin de l'école pour lesquelles nous recherchons des coachs (pas de présence durant les vacances scolaires ni les jours fériés) :

→ 07h30 à 07h45 / 11h30 à 11h45 / 12h55 à 13h12 / 15h05 à 15h20.

Si vous avez la possibilité de consacrer 15 minutes par semaine à cette activité, nous vous laissons le soin de contacter notre secrétariat en la personne de :

➤ Madame Camille Fournel au 026 921 80 10 ou par e-mail sur controlehabitant@broc.ch.

Nous vous remercions de l'accueil que vous réserverez à notre appel. Plus d'informations sur le site <https://www.doublement-prudents.ch>

Août 2022

Le Conseil communal



**les enfants
traversent
seuls !**

Garage du Château d'en Bas



Utilitaires
IVECO



Service dépannage

Yves SAVARY • 1636 BROC
Tél. 026 921 24 14 • Fax 026 921 11 80



DAMES - MESSIEURS - ENFANTS
sur rendez-vous

Tél. 026 921 19 94
Bd de l'Auge 1
BROC



Produits laitiers
Alimentation en vrac
Place du Parc 4
1636 Broc
www.lartisan.ch
026 921 15 51



Ouvert tous
les jours

Béatrice Vallélian

Rue Montsalvens 3 - 1636 Broc
tél. 026 921 34 98



Lionel Barras bois Sàrl

Parquet - Menuiserie

1636 Broc

079 421 35 90 | www.lionelbarras-bois.ch



BIO-NATURE

Bruno HOSTETTLER



MENUISERIE

CHARPENTE

SOUS-TOITURE

TRANSFORMATION

Rue du Moléson 11
1636 Broc

Tél. : 079 435 07 05
Atelier : 026 921 16 48
Fax : 026 921 38 48
Mail : rosco63@bluewin.ch

Le service en plus



Jacques Fragnière
Maîtrise fédérale
Place du Parc 4
1636 Broc (FR)
☎ 026 921 39 00
TV - SAT - Vidéo - Hi-Fi

Fermé le
lundi matin
et le samedi
après-midi



La Marmotte

Tabacs - journaux
Papeterie - Loterie

Pauline Cardoso

BROC • 026 921 17 77



prévoyance intelligente : serein en toute simplicité

Nous analysons ensemble votre situation de
prévoyance et planifions aujourd'hui votre niveau de vie
de demain.

valiant.ch/bilan-prevoyance

Banque Valiant SA, Grand-Rue 15
1630 Bulle, Téléphone 026 916 16 20

vosre banque
en toute simplicité

valiant

Jean-Paul Schorderet
Campaniste

N 079 230 33 23
jps@mecatal.ch
www.mecatal.ch

T/F 026 921 34 17
Rue Montsalvens 30
1636 Broc

Sonnerie de cloches cadran Système horloger



info@molesonvoyages.ch

Grand-Rue 30 • 1630 BULLE
Tél. 026 912 22 44 Fax 026 912 44 25

INTERVIEW DE M. CLAUDE CRETTON, AU SUJET DU DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE ET DU VILLAGE

Monsieur le Syndic, après la réalisation du Complexe sportif de la plaine des Marches, quels sont les gros dossiers en vue pour les prochains mois ?

Broc est en pleine transition et jouera un rôle prépondérant dans la Gruyère du futur. Déjà depuis l'ouverture de la H189, le village a été boosté. Constructions et augmentation de la population ont suivi. Ensuite, dès la fin 2022, nous verrons arriver le nouveau RER qui reliera le village plus facilement à toutes les villes du pays. Un concept de mobilité et de stationnement naîtra de ces transformations de la ligne ferroviaire. Broc deviendra aussi un hub multimodal puisque trois têtes de ligne de bus verront leur départ ou arrivée à Broc-village. Soit la ligne Broc – Botterens – La Roche ; celle de la vallée de la Jogne et celle vers Gruyères. Si le but de ces changements est de contenir le surplus de circulation dans les environs, on pense toutefois assister à une augmentation de stationnements. Il faudra donc songer à un parking d'échanges.

On doit citer également le projet du parc Cailler sur le thème du chocolat. Il faut préciser que le Conseil communal soutient cette réalisation, car sinon l'avenir de l'usine Nestlé pourrait être mis en cause. Nous pensons ainsi qu'un parking-relais sur la zone de Liaubon, qui devrait alors changer d'affectation, pourrait être une solution aussi bien pour les visiteurs du parc Cailler que pour les nombreux marcheurs fréquentant les gorges de la Jogne ainsi que pour les utilisateurs des transports publics cités auparavant, moyennant un accès direct sur la gare de Broc-Fabrique.

Nous travaillons également sur le projet Valtraloc (Valorisation de la traversée de la localité). La première partie, la sortie du village en direction de Botterens, a été réalisée, il reste à exécuter l'étape deux, le centre du village, puis l'étape trois, la montée de la Grue. La route centrale reste cantonale, mais les à-côtés sont à la charge de la commune et là, nous pouvons prévoir des aménagements sympathiques pour les piétons spécialement le long des établissements publics. A noter que pour diminuer le bruit, un tapis phonique sera posé. Nous prévoyons aussi une arrivée à la gare facilitée pour les piétons et les cyclistes avec l'aménagement d'un chemin de mobilité douce, car il est devenu important de considérer tous les modes de déplacement actuels.

Quel est le nombre actuel d'habitants à Broc et quel sera celui envisagé en 2030 ?

Aujourd'hui, la commune compte 2700 habitants et pour 2030, nous en prévoyons 3000.

Dès lors, quelles conséquences pour les infrastructures et notamment l'école ?

Déjà dès cet automne, nous allons ouvrir une classe en-

fantine supplémentaire. De nouvelles salles sont à prévoir. Les igloos construits en 2005 ont une durée de vie de 25 ans. Dès lors, un groupe de travail se penche déjà sur les besoins futurs. Dans 5 ans, il nous faut une solution et un nouveau bâtiment verra probablement le jour dans le secteur de la rue des Ecoles. Nous pensons peut-être y intégrer des locaux pour les sociétés locales qui sont aussi demandeuses. Mais nous tenons à privilégier le centre historique du village - église-école-gare-bureau communal - qui sera remodelé.

Et le bureau communal ?

Le Conseil a décidé de garder l'administration dans ce bâtiment qu'il juge beau et central. Nous procédons actuellement à son assainissement et à son isolation. Vu sa protection et sa configuration, il est impossible d'y installer un ascenseur, mais lorsque nous aurons un nouveau bâtiment scolaire, il sera possible de déménager les classes enfantines actuelles et de placer au rez-de-chaussée le bureau communal ; les gens seront dispensés d'emprunter les escaliers qui conduisent à l'étage aujourd'hui.

Qu'en sera-t-il de l'eau potable et de la STEP (station d'épuration) ?

Suite aux gros travaux réalisés au début de ce siècle - captage, réservoirs, conduites, - la commune est indépendante et autonome en eau ; elle possède même encore du potentiel jusqu'à 5000 habitants.

Par contre, la STEP devra être agrandie. Il y a du terrain en réserve, mais c'est une affaire intercommunale qui prévoit également d'intégrer la vallée de la Jogne.

Face à l'environnement, quelles sont les actions de la Commune ?

Broc est labellisée « cité de l'énergie ». Ce titre ne doit pas seulement être un slogan, mais il convient d'être proactif à ce sujet. Nous avons une commission de l'énergie qui étudie les actions à entreprendre dans ce domaine - dernièrement pour l'école et le bâtiment communal -. Elle propose des améliorations possibles au niveau de l'économie d'énergie. Nous avons installé des bornes de recharge électrique au complexe sportif, nous allons en mettre au centre du village pour vélos et voitures. Nous subventionnons l'achat de vélos électriques, de même que des abonnements aux transports publics (voir sur le site de la commune la liste des subventions). Lorsque des véhicules de la voirie deviennent vétustes, nous étudions des solutions de véhicules électriques. Nous n'utilisons plus de dés herbicides, nous brûlons les mauvaises herbes, mais c'est une technique plus difficile et moins efficace. Nous mettons moins de gazon dans les espaces publics pour laisser l'herbe avec des fleurs et favoriser la biodiversité, par exemple au parc Ammann.

LA VIE BROCOISE

Une commune unique en Gruyère, comme suggérée par l'ancien préfet Borcard, réalité future ou utopie ?

Je dirais entre les deux. Je m'explique tout en précisant que c'est mon idée personnelle qui n'engage en rien mes collègues du Conseil. C'est déjà presque une réalité pour les affaires, car il faut savoir qu'il y a 70 associations régionales qui oeuvrent et qui fonctionnent bien dans le district. J'ai eu le privilège de faire partie d'un groupe de travail pour étudier non pas la fusion des communes, mais la faisabilité du projet. Pour la plupart des gens c'est une utopie, car ils restent attachés à leur village, à leur quartier et ont peur de perdre leur identité. Si nous trouvons des solutions où chaque village compte encore avec, par exemple, un bureau local pour recevoir les citoyens, il pourrait se dégager cette solidarité entre les villages qui existe déjà en Gruyère. J'en veux pour preuve les réunions pério-

diques entre les syndics actuels où le sens du consensus prime. Dans le projet, il serait question de former des arrondissements dans le district et non une centralisation autour de Bulle. De toute façon, c'est un long processus ; d'autres informations suivront et les décisions seront soumises au vote populaire.

C'est sur ces propos que je quitte notre syndic. Comme à son habitude, je le trouve motivé, enthousiaste et déterminé pour mener à bien, avec tous les membres du Conseil, ces virages importants pour notre commune. Au nom de tous les lecteurs, je le remercie pour le temps passé à expliquer les défis en vue dans notre cité.

Jean-Marc Théraulaz



Dallybureau

... a le bureau qu'il vous faut

 www.dally.ch Bulle - 026 912 16 70 EXPO - Vuadens



ADG sàrl
Constructions métalliques
Didier Girschweiler
Rte des Grands Bois 11 • 1663 EPAGNY
☎ 026 921 15 35
www.adgmetal.ch

L'entreprise forestière Genoud Frères Sarl est à disposition pour tous travaux d'élagages, abat-tage, tailles de haies vives. Ainsi que constructions de murs de soutènements en blocs, poutres en chêne non traitées etc.



**Vous pouvez nous contacter au
079 417 38 05 Genoud Marial ou
079 352 14 66 Genoud Damien.**

SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE  *La force d'une région*
www.gruyere-energie.ch

POUR VOUS, GRUYÈRE ÉNERGIE DÉCROCHE LE SOLEIL !
Étude de faisabilité et devis - Installation et mise en service - Maintenance

 **Retrouvez toutes nos offres sur :** www.gruyere-energie.ch
Contact : T +41 26 919 23 23 | office@gruyere-energie.ch   

DROIDEVAN

Ho hé du bateau amis brocois,

Nous revoilà en contact pour vous raconter la suite de notre voyage. Après 2 semaines en République dominicaine où nous avons le projet d'obtenir notre visa pour les USA, faute de temps, nous y renonçons. On ne peut pas avoir de rendez-vous avant le mois d'août car il y a trop de demandes. On va donc essayer de l'obtenir en Suisse par le biais de notre fille qui a pu fixer le rendez-vous en janvier 2023 lorsqu'on viendra en vacances.

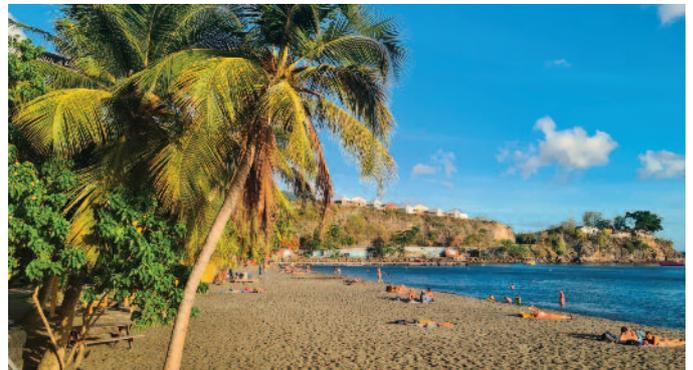
On décide de faire notre clairance à Casa de Campo. Retrouver nos chers employés de douane et immigration fut un réel plaisir. Cette fois, cela a été un peu plus vite... 3 heures tout de même ! Ils sont de nouveau venus sur le bateau mais j'étais tellement tendu qu'ils n'ont pas réussi à nous soutirer de bakchich. Lorsqu'on leur a dit que l'on allait visiter l'île Saona, ils nous ont répondu que l'on avait 4 heures pour quitter l'endroit une fois les papiers établis ! Ils ont bien compris que je n'étais pas content du tout et Caro a eu du mal à me calmer avant que je leur dise leurs 4 vérités. On s'est quand même arrêté sur l'île Saona, une île de carte postale : une plage blanche, palmiers et transats alignés... Les gens viennent la journée sur des voiliers et repartent à 16 heures pour revenir en République dominicaine. Après, tu es seul comme Robinson Crusé avec quelques commerçants de restaurants de plage qui sont occupés à ranger, nettoyer et fermer leurs boutiques. Sur cette île, il n'y a pas d'électricité. Ce sont des génératrices qui font fonctionner les installations, ainsi qu'un à deux panneaux solaires.

Le lendemain, notre remontée vers les BVI (îles Vierges britanniques) commence. Passer le chenal entre la République dominicaine et les BVI sera très compliqué, mais pas pire que notre premier projet d'aller sur la Jamaïque. Celui-ci est tombé à l'eau car nous aurions dû faire face au vent pour revenir sur l'arc antillais par la suite. Lorsque nous aurons notre visa pour les USA, en janvier 2023, nous remonterons tranquillement début février en direction de l'Amérique du Nord, et après la Jamaïque pour redescendre sur le canal de Panama, ce qui sera plus facile par rapport au vent.

Nous arrivons dans le chenal et comme les copains nous avaient prévenus, les difficultés sont bien là. La mer est très hachée avec des vagues de face et le vent se présente à 30 degrés, ce qui nous ralentit considérablement. C'est avec l'aide des moteurs que nous avançons très inconfortablement. J'ai beau essayer de tirer des bords, le vent ne fait que de nous renvoyer en arrière. Nous sommes donc condamnés à continuer à cette allure. Droidevan fait beaucoup de bruit, les voiles souffrent énormément, et même un peu trop, jusqu'à casser deux chariots, ce qui nous contraint à

affaler (descendre) notre grand-voile. On la réparera quand on sera au mouillage. Cela nous oblige à mettre nos moteurs à pleine puissance et à naviguer avec une seule voile par l'avant. Nous pensons à tous ces grands marins qui font des courses en solitaire comme le Vendée Globe, tels qu'Alan Roura qui décrit très bien ses aventures. Ils ont des casses presque tous les jours tellement ils mettent leur mécanique à grosse contribution. Et ils sont tout seuls pour affaler des voiles de plus de 300 m². Tout ça avec des pauses pour dormir de seulement 15 minutes. Nous sommes des petits marins à côté d'eux ! La nuit, nous nous relayons toutes les 3 heures, car la navigation est plus fatigante à cause des énormes bruits des vagues qui tapent dans la coque et des réglages qui doivent souvent changer. Comme on est maintenant habitué à ce genre d'exercice, on arrive bien à encaisser.

Vers midi le lendemain, nous nous rendons compte que l'arrivée sur les BVI sera trop tardive et l'angle à prendre très mauvais. Nous décidons de tirer un bord très à l'est pendant 4 à 6 heures pour avoir un angle plus correct en direction de Saint-Martin. Mais on doit naviguer encore 2 jours pour le faire. Caro me dit : « C'est toi le capitaine, moi je m'incline. » On choisit donc cette option et on continue à se battre pendant



Saint-Martin.



Mouillage à Sainte-Anne

CARNET DE BORD

6 heures avec 2 moteurs à fond contre les vagues de face. On avance seulement à 3.5 nœuds. Cookie n'est pas contente et nous le fait savoir en miaulant depuis sa cache.

Arrivés 2 jours plus tard à Saint-Martin dans un mouillage que l'on connaît bien, nous sommes plus fatigués que lors de la traversée de l'Atlantique mais c'est aussi ça que l'on est venu chercher dans un tour du monde. Heureusement que cela arrive après 1 année et demie de navigation où l'on a acquis une bonne expérience du milieu marin. N'oublions pas que c'est la mer qui gagne toujours et que c'est elle qui décide si on peut passer ou pas.

Le lendemain, nous faisons un grand contrôle du bateau et commençons les réparations de la grand-voile. Nous avons un chariot de réserve. Il nous a fallu une journée pour le changer et usiner l'autre (avec un peu d'astuce et des infos que j'ai trouvées sur YouTube) car ici, ils n'ont pas la pièce. Nous pouvons à nouveau employer la grand-voile.

On est comme neuf et après un bon petit resto, nous voilà requinqués pour d'autres aventures. Trois jours plus tard, nous reprenons la mer en direction de la Guadeloupe en faisant une halte à Saint-Kitts, île où les formalités de clairance furent un peu compliquées car il nous manquait un test PCR. Nous sommes donc restés au mouillage un jour avec baignade et *snorkeling*.

Ensuite, on a continué en direction de Montserrat dans un magnifique spot où il y a un énorme projet de marina à voir, assez luxueuse pour accueillir de gros yachts. L'hôtel est déjà ouvert et ils sont en train de construire un golf. Les gros pontons sont en cours de construction. Sur la plage, on a trouvé de magnifiques coquillages. Nous avons fait la rencontre de deux jeunes très sympathiques qui font un tour de 2 ans sur un petit catamaran de 32 pieds. On leur a donné 200 litres d'eau car leur dessalinisateur était en panne. On a fraternisé avec eux en buvant une petite bière (oups, peut-être deux) et un rhum pour la digestion.

Ce faisant, notre route reprend vers la Guadeloupe et on part dans un mouillage à Deshaies, un village d'une beauté à couper le souffle. Beaucoup de marins comme nous sont ancrés là-bas. La halte en Guadeloupe était prévue afin de retrouver nos amis les Follets pour parler de notre projet de rejoindre New York ensemble. Ils laissent leur bateau dans un port de l'île pendant la période cyclonique pour aller voir leur famille en France.

Le point de rencontre des 2 tribus est le mouillage du Carbet au milieu de la Guadeloupe. Le rendez-vous fixé, nous partons les retrouver. Mille sabords, des vents nous chicanent à nouveau, le dieu Neptune nous en veut ! Il m'a fallu 3 heures pour franchir le cap avec 18

virements de bord. D'ailleurs, j'ai vu que je n'étais pas le seul car deux voiliers ont essayé de se mesurer à nous. L'un a abandonné et l'autre a fini derrière hi hi hi ! Ils ont beau dire que nous sommes des caravanes sur l'eau, mais en réalité, ils sont juste jaloux. Mais chut, il ne faut pas le leur dire !

Les retrouvailles nous font chaud au cœur et c'est avec des larmes de joie que l'on s'embrasse. Nous passons 3 jours ensemble à nous raconter nos aventures et décidons de reporter notre projet commun à l'année prochaine. On se réjouit de faire ce parcours ensemble.



Droidevan au large de Montserrat.

Pour nous, il est temps de revenir sur la Martinique pour embarquer notre fille, son mari et nos petits enfants pendant 2 semaines. Avant, on va juste aller faire un petit repérage sur Sainte-Lucie que l'on a déjà visitée il y a 3 ans, lorsque je préparais mon permis hauturier et cherchais un catamaran en essayant de convaincre ma chérie. C'est à ce moment-là qu'elle m'a



Mouillage à Deshaies.



Pélican en train de prendre le soleil.

dit : « OK, on le fait ton tour du monde ! » Hé oui, elle m'aime, je m'en souviens comme si c'était hier.

Nous sommes au mois de juin et la période cyclonique va commencer. Ça démarre fort avec une première onde qui se forme au Cap-Vert et se dirige dans notre direction. Je décide de rejoindre tout de suite Sainte-Anne en Martinique. Beaucoup de copains y sont déjà et ils ont plus d'expérience que nous dans ce domaine.

Le NHC (centre national de surveillance des ouragans de Miami) nous informe qu'un premier ouragan potentiel arrive. Il ne s'agit pour le moment que d'une onde tropicale, mais on sait qu'elle vient de toute façon en direction des Antilles. En principe, on doit descendre vers Trinité-et-Tobago mais, au printemps, l'anticyclone est assez puissant pour pousser la tempête plus bas. On choisit donc la prudence en rejoignant Sainte-Anne qui est super bien protégée.

Je prépare mon bateau pour la tempête en ôtant les bâches, paddle et kayak. Je ficelle ma grand-voile et surtout je mets ma chaîne d'ancre à 45 m ce qui équivaut à 8 fois la profondeur (normalement 3 fois). Un copain vient tout contrôler, comme ça Caro est tranquille. L'onde tropicale est annoncée pour dans 4 jours. Elle n'est pour l'instant pas encore classée orage tropical mais pourrait le devenir, car pour qu'un ouragan se mette en place, il faut une mer à minimum 26 degrés et elle est déjà à 28 degrés.

Finalement, lorsque l'onde nous est passée dessus, la vitesse des vents ne dépassait pas 90 km/h, mais cela aurait aussi pu monter à 250-300 km/h ! Et là, cela aurait été de la pure folie ! Enfin, plus de peur que

de mal, un bon exercice. Et on a constaté que la solidarité maritime était extraordinaire. Tout le monde se concerta tous les jours et radio ponton fonctionne très bien. Une 2^e onde est venue 3 jours plus tard avec des trombes d'eau. La Martinique a pris un peu plus qu'eux. La situation est maintenant revenue au calme, mais cette période délicate va durer encore 3 mois. On va donc bientôt descendre plus au sud, à l'abri.

Il est temps de vous souhaiter une belle fin d'été et de vous dire à une prochaine !

**Jean-Luc, Caro et
Madame Cookie**



Balade au Gosier, en Guadeloupe.

MARCHÉ DES ARTISANS



SAMEDI 17 SEPTEMBRE 2022
Place de l'Eglise de Broc

Marché des artisans

De 9h30 à 17h00 une trentaine d'artisans vous attendent pour vous faire découvrir leurs créations.

Informations
Office du Tourisme de Gruyères | T. +41 (0)26 919 85 00
gruyeres@la-gruyere.ch | la-gruyere.ch/marche-artisans-broc

GRUYÈRES
MOLESON
BROC

LA GRUYÈRE
LA-GRUYERE.CH



combustech

- entretien permanent dès 220.-/année
- conseiller en pompes à chaleur

brûleur à mazout
entretien & abonnement

Christian Gapany
079 635 00 04
1663 Epagny



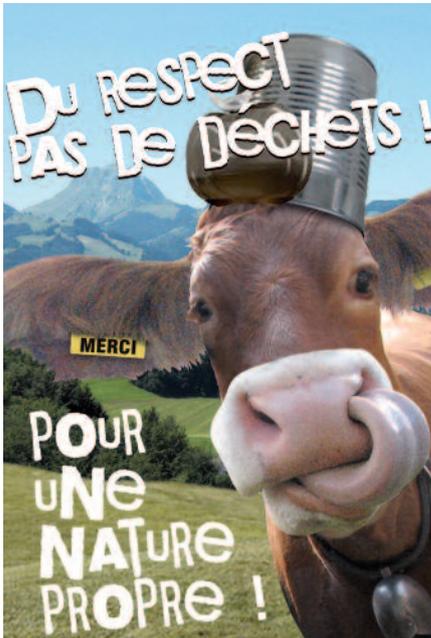
Nous sommes proches de vous et de chez vous.
Surtout en cas de pépin.

Bastien Ecabert, conseiller en assurances, M 078 663 17 97, bastien.ecabert@mobiliere.ch

Agence générale Bulle
Jacques Yerly
T 026 916 10 40
bulle@mobiliere.ch

la Mobiliere

827633



**DU RESPECT
PAS DE DÉCHETS !**

MERCI

**POUR
UNE
NATURE
PROPRE !**

design: www.a11.ch

LA PACOTIÈRE A SOUFLÉ SES 40 BOUGIES

Le 14 mai dernier, La Pacotière a fêté son 40^e anniversaire et a inauguré ses nouveaux costumes. A notre grand bonheur, le public a répondu présent et nous a fait part de retours positifs.

En 40 ans, notre société est passée des points en couleur aux partitions, des enregistrements cassette, au CD, puis au numérique dématérialisé.. Ce qui n'a pas changé, c'est l'envie de marquer par des costumes et des masques imaginés et dessinés par des commissions internes. Nous sommes très fiers de ce costume qui a pour thème "Les animaux de la forêt" et dont les masques ont été taillés à la main dans le bois. Ce qui n'a pas changé non plus, c'est l'envie de rassembler et d'agir ensemble pour garder l'identité de La Pacotière.



(Photos : Loïc Girschweiler)

Aujourd'hui, nous sommes très fiers de ce que cette société a vécu, et du nombre de gens qui y ont joué. De par tous les horizons, nous avons vu passer beaucoup de monde.

Nous aurons le plaisir de vous retrouver les 9 et 10 septembre au tournoi Dousse-Morel à Broc, où nous animerons les apéritifs. Avant de jouer dans les carnivals locaux et étrangers, nous serons aussi présents à Gruyères, pour animer la ville, le samedi 1^{er} octobre.

Au plaisir de vous revoir, cher public, et longue vie aux sociétés de Broc ou d'ailleurs, qui fédèrent et rassemblent !

Grégoire Dématraz



LA VIE DES SOCIÉTÉS

37^E MÉMORIAL DOUSSE-MOREL



le 9.09.2022



Infos et réservations: lapacotiere.ch/fondue

net+FR **valiant** net+FR **valiant**

PLR
Les Libéraux-Radicaux



BROC & ENVIRONS

100^e anniversaire
PLR Broc & Environs
Samedi 8 octobre 2022
Complexe sportif de la
Plaine des Marches

Pour marquer son 100^e anniversaire, le PLR de Broc & Environs organise une journée de festivité le samedi 8 octobre 2022 au Complexe sportif de la plaine des Marches.

Un tournoi de pétanque (horaire de 09h30 à 11h30) sur inscription agrémentera la journée officielle. Vous pouvez vous inscrire par équipe de 3 personnes en vous annonçant à Myriam Scherly par e-mail à myriam@scherly.net ou par tél. au 079 765 33 64 jusqu'au 15 septembre 2022.

Un bar et une petite restauration seront ouverts à toutes et tous. Venez nombreuses et nombreux nous y rencontrer dès 10h30.

Dans l'attente de souffler nos 100 bougies avec vous toutes et tous, nous vous souhaitons un bel automne.

*Alexandra Deschenaux
Au nom du comité*

Restaurant chinois **JIN LIN**
Rue du Prieuré 3 – 1636 BROC



Goûtez nos spécialités asiatiques

midi: assiette du jour
menu du jour

soir: spécialités chinoises
à la carte

Veillez réserver votre table
au ☎ 026 921 15 12



FERMÉ LE MARDI

LA VIE BROCOISE

Dates de clôture
de rédaction 2022

16 septembre
parution fin octobre

4 novembre
parution fin décembre



**Banque Cantonale
de Fribourg**

simplement ouvert

www.bcf.ch

www.monferini.ch

monferini

BULLE

Bâtiments - génie civil
Transformations

Tél. 026 912 82 68
Isolation périphérique

info@monferini.ch

**DENNER
EXPRESS**



Marché-Centre Sàrl

Rue Montsalvens 39
1636 Broc

Station-service Tamoil

Tél. +41 26 921 15 20
Fax +41 26 921 94 20

marche-centre@bluewin.ch

Tercier Toitures Sàrl

Ferblanterie - Couverture - Etanchéité
1636 Broc
www.tercier-ferblanterie.ch



079 634 28 40

tercier.ferblanterie@bluewin.ch

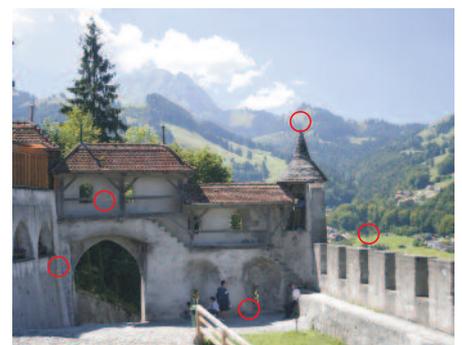
Hotelplan

A votre disposition

AGENCE BULLE - GRUYÈRE CENTRE

Barbara Thiémard Liaudat
barbara.thiemard@hotelplan.ch
026 919 20 00

Résultat du jeu des 5 erreurs
du numéro précédent :



MINNIG
MENUISERIE AGENCEMENT

LA PAGE DES JEUX

CONCOURS N°4/2022

Participez au concours.

Résolvez le **SUDOKU** et envoyez votre réponse sur une carte postale jusqu'au **16 septembre 2022**, dernier délai, à
Rédaction La Vie Brocoise, CP 96, 1636 BROCO ou par e-mail : redaction@laviebrocoise.ch

Si votre nom (avec la réponse exacte) est tiré au sort, vous gagnerez les Fr. 20.- de récompense !

Sudoku brocois, l'essentiel est de participer !

Bonne chance à tous !

Un peu d'histoire...

La fin de l'école du Motélon

Au fil des années, le nombre des élèves du Motélon diminue. On en compte 17 en 1922.

Au décès de Monsieur Hauswirth, on projette de supprimer l'école. La direction de l'Instruction Publique s'y oppose. Un nouvel instituteur, Monsieur Meyer, est nommé à ce poste. Il y restera une année.

En 1931, Monsieur Alfred Tornare est titulaire de l'école du Motélon depuis cinq ans. Il sera le dernier maître à enseigner dans ce vallon perdu. En ----, on ferme définitivement l'école du Motélon. Les élèves de la vallée seront scolarisés à Charmey.

Source : *Chroniques Brocoises, éditions La Vie Brocoise.*

Question : en quelle année l'école du Motélon a-t-elle été fermée ?

9			4		6	1	7	
	6	2		7	1			
	7						3	6
5		8				3		
			5	3	8	7	2	1
						8		
	5		8	9		6		7
		3	2		7		8	
	8				4			

Résultat du concours précédent : c'est en 1944 qu'Alexandre Cingria fut mandaté par le Conseil paroissial. Le tirage au sort a favorisé Jean-Bernard Sudan, Bourg de l'Auge 4 à Broc. Il gagne la récompense promise qui lui parviendra prochainement. Toutes nos félicitations !

Règles du sudoku

Inscrire dans chaque case un chiffre entre 1 et 9; le même chiffre ne peut figurer qu'une seule fois par colonne, qu'une seule fois par ligne et qu'une seule fois par carré de neuf cases.



(Photo : Annemarie Schlup)

P. P.

**1636 BROC
Poste CH SA**

ABONNEMENTS :

La Vie Brocoise, **CCP 17-10 087-3**
IBAN CH93 0900 0000 1701 0087 3
Tarif annuel : Fr. 30.–
Abonnés hors localité : Fr. 35.–

COURRIEL :

redaction@laviebrocoise.ch

FINANCES :

Mme Magali GOUGLER

COMITÉ DE RÉDACTION :

M. David ROCHAT

M. Christian SAVARY

SERVICE PHOTOS :

M. Henri FAVRE

M. Michel BLEIN

M. Edouard GRANDJEAN

ADMINISTRATRICE :

Mme Annemarie SCHLUP

Annoncer les rectifications d'adresse

CLÔTURE DE RÉDACTION

Pour le prochain numéro de
La Vie Brocoise

— parution fin octobre 2022 —
nous vous prions de nous
remettre vos manuscrits
et photos jusqu'au
16 septembre 2022
(dernier délai).

Les fichiers sont à envoyer
si possible par courriel à l'adresse
redaction@laviebrocoise.ch.

Chaque photo doit nous être
fournie séparément en haute
qualité, au format JPEG
de préférence.

Veuillez spécifier le nom du
photographe et rédiger
une légende.

Les documents mis à notre
disposition sur clé USB ou
destinés à être scannés doivent
nous parvenir avant la clôture
de rédaction à :

**La Vie Brocoise
Case postale 96
1636 Broc**

**Contact :
Imprimerie Grafisa SA
026 921 16 20**

En cas de doute ou de problème,
prenez contact avec nous
avant l'échéance du délai !

Tous vos documents
et supports de
données vous seront
retournés après parution.

Il y a 80 ans, en 1942 !

TROUPEAU MONTANT À L'ALPAGE

Rue de Montsalvens

(Photo : Irénée Brülhart, collection : Commune de Broc)

